

Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/COE/28/13

Date: 25 mai 2009

FRANÇAIS

Original: ENGLISH

**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

Vingt-huitième réunion du Comité d'experts

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du
développement économique/Quarante-deuxième session de la Commission

*Le Caire (Égypte)
2 – 5 juin 2009*

RAPPORT ANNUEL 2009

Pour commander des exemplaires du présent rapport ou d'autres publications, veuillez visiter le site de la CEA à l'adresse suivante:

www.uneca.org

ou contacter:

Section des publications et de la gestion des conférences
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba (Éthiopie)

Tél: +251-11-544-9900

Télécopie: +251-11-551-4416

Adresse électronique: ecainfo@uneca.org

TABLES DES MATIÈRES

Sigles.....	ii
Introduction.....	iv
I. Impact de la crise financière sur l’Afrique: comment y remédier ?.....	1
II. Principaux résultats au titre du programme de travail pour la période biennale 2008-2009	4
III. Questions émanant des Comités intergouvernementaux d’experts des Bureaux sous-régionaux	36
IV. Gestion des ressources	45

SIGLES

AIPE	Accords intérimaires de partenariat économique
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
BSR	Bureaux sous- régionaux
BSR-AA	Bureau sous-régional en Afrique australe
BSR-AC	Bureau sous-régional en Afrique centrale
BSR-AE	Bureau sous-régional en Afrique de l'Est
BSR-AN	Bureau sous-régional en Afrique du Nord
BSR-AO	Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CAGEDS	Centre africain pour le genre et le développement social
CASD	Cadre d'analyse de soutenabilité de la dette
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CIRGL	Conférence internationale de la région des Grands Lacs
COI	Commission de l'océan Indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CPIA	Évaluation de la politique et des institutions nationales
CRASA	Association des régulateurs des communications d'Afrique australe
DEA	Diplôme d'études approfondies
DFID	Développement international du Royaume-Uni
DTS	Droits de tirage spéciaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire internationale
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GATE	Groupe d'analyse et de théorie économique
IDEP	Institut africain de développement économique et de planification
IED	Investissement étranger direct

IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
INDS	Infrastructure nationale de données spatiales
INIC	Infrastructure nationale d'information et de communication
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIG	Organisations intergouvernementales
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SATA	Association des télécommunications d'Afrique australe
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UMA	Union du Maghreb arabe

Introduction

Le présent rapport, qui est soumis à la quarante-deuxième session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), porte sur la période allant de mai 2008 à mai 2009, et décrit les principales réalisations de son secrétariat au cours de l'année écoulée. Il dresse un tableau synoptique des activités, programmes, manifestations et tendances qui ont marqué l'exécution de son programme de travail et de ses mandats, mettant en relief les principaux succès remportés et les obstacles rencontrés.

Au cours de la période considérée, alors qu'elle s'employait à recentrer ses activités et à confirmer ses réalisations suite au repositionnement commencé en 2006, la Commission a enregistré de réelles avancées. Elle a continué d'axer ses efforts sur l'appui aux États membres dans l'action qu'ils mènent pour atténuer la pauvreté et réaliser le développement durable, ainsi que pour relever les autres défis qui sont apparus dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Mais, dans le même temps, la pire crise financière et économique que le monde ait connue depuis la grande dépression a frappé le continent. Celle-ci n'aurait pu éclater à un plus mauvais moment pour l'Afrique car elle compromet les progrès de ces dernières années et aggrave encore les effets des crises alimentaire et énergétique qui ont touché la plupart des pays africains en 2008. À mesure qu'elle s'intensifie, son impact sur l'Afrique s'amplifie, surtout en termes de chômage et de déficit de financement extérieur.

La CEA a réagi immédiatement aux menaces que la conjoncture mondiale faisait peser sur le continent en organisant, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD), une Conférence ministérielle sur l'impact de la crise financière sur l'Afrique et sur les moyens d'y remédier. Depuis lors, elle a prêté un appui décisif au Comité des 10 ministres des finances et gouverneurs de banque centrale, à qui elle prodigue des conseils techniques et fournit des analyses économiques, et elle a contribué à la formulation de la position africaine pour le Sommet du G-20, qui s'est tenu à Londres en avril dernier. On trouvera au chapitre premier du rapport un aperçu de l'évolution récente de la crise financière et des risques qu'elle comporte pour les perspectives de développement à long terme de l'Afrique.

Le présent rapport décrit également l'action que la Commission a menée pour aider ses États membres à réaliser leurs objectifs de développement, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Comme on le verra au chapitre 2, qui passe en revue les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les leçons à retenir et les mesures correctives prises, elle a franchi des étapes cruciales au cours de l'année écoulée. Ce chapitre porte sur ce qui a été fait dans les secteurs et domaines relevant des 10 sous-programmes de fond de la Commission, qui visent à répondre aux besoins des États membres, conformément à leurs priorités. De plus, il évoque les activités des cinq bureaux sous-régionaux au titre des programmes pluriannuels qui font l'objet d'un accord avec les communautés économiques régionales compétentes.

Pour bien mettre en lumière la corrélation entre l'égalité des sexes et un développement durable et sans exclusive, la CEA a organisé à Addis-Abeba, en novembre 2008, en collaboration avec la CUA et la BAD, le sixième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF VI), qui avait pour thème «Agir pour l'égalité des sexes, autonomisation des femmes et l'élimination de la violence contre les femmes». La Déclaration consensuelle adoptée à l'issue du Forum a recensé trois domaines prioritaires

dans lesquels les pays doivent intervenir d'urgence: mettre fin à la violence à l'égard des femmes; financer les mesures visant à assurer l'égalité des sexes et à autonomiser les femmes; établir des statistiques ventilées par sexe et recueillir des données sur la violence contre les femmes et les filles.

Un autre jalon important a été l'organisation de la neuvième réunion annuelle du Mécanisme régional de coordination des organismes des Nations Unies opérant en Afrique, qui a été présidée par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU. Les débats étaient axés sur deux thèmes: les changements climatiques et la crise alimentaire. Renforcé, le Mécanisme est à présent un instrument de coordination stratégique et de prise de décisions qui appuie l'action de l'UA et du NEPAD. Il faut se féliciter des progrès accomplis par les neuf groupes thématiques du Mécanisme, qu'il s'agisse du recensement des domaines d'intérêt commun, de l'élaboration de plans d'action, de la mobilisation de ressources, de l'alignement de leurs travaux sur les priorités de l'UA ou de l'exécution proprement dite de projets. Les activités de ces groupes thématiques influent concrètement sur la mise en œuvre d'éléments clefs du programme de développement de la région et sur la structure institutionnelle d'appui à l'UA et au NEPAD.

Avec la mise en place du Centre africain pour la politique en matière de climat, créé avec le généreux appui financier de plusieurs partenaires bilatéraux, la Commission a fait un grand pas dans la lutte contre les changements climatiques. Le Centre articulera la politique du Programme d'information climatique pour le développement en Afrique (ClimDev Afrique), créé conjointement par l'UA, la BAD et la CEA, et fournira un appui au renforcement des capacités des États membres en matière d'atténuation et d'adaptation.

Il y a tout juste une semaine, la troisième Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement s'est tenue à Kigali. Organisée par la CEA, la BAD, le Département pour le développement international du Royaume-Uni (DFID), la Communauté d'Afrique de l'Est et le Gouvernement rwandais, elle a réuni les ministres africains des finances et de l'environnement, qui ont examiné les effets des changements climatiques sur la croissance et la réalisation des OMD en Afrique, et se sont efforcés de déterminer le montant des investissements et apports supplémentaires qui seraient nécessaires pour financer les mesures d'atténuation et d'adaptation. Les ministres ont estimé les besoins immédiats à environ 1,2 milliard de dollars, montant qui devrait dépasser 10 milliards de dollars d'ici à 2030. Leurs conclusions serviront de position commune africaine dans les négociations relatives au nouveau régime sur le climat qui se tiendront à Copenhague en décembre 2009.

Le rapport présente aussi des extraits de quelques-unes des publications phares que la Commission a établies ou publiées depuis un an: Rapport économique sur l'Afrique; État de l'intégration régionale en Afrique; Annuaire statistique pour l'Afrique; Rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des OMD (établi en collaboration avec la CUA) et Perspectives économiques en Afrique (publié avec la BAD).

Depuis le repositionnement intervenu 2006, les partenariats sont une constante opérationnelle pour la Commission. L'esprit de coopération qui a présidé à l'exercice de repositionnement s'est encore renforcé, la Commission redoublant d'efforts pour s'associer à d'autres organisations, notamment la CUA, la BAD, les communautés économiques régionales et un large éventail de partenaires du développement. On trouvera maints exemples d'activités conjointes tout au long du rapport.

Le chapitre 3 rend compte des activités menées par les comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux depuis la dernière session de la Commission, en avril 2008. On y trouvera les principales décisions et recommandations de ces organes requérant l'attention de la Conférence des ministres ou une décision de sa part.

La CEA a continué d'améliorer ses procédures dans le contexte de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats, en mettant l'accent sur la mobilisation et la bonne gestion des ressources, notamment des ressources humaines, pour une efficacité et une efficience accrues. Les principales réalisations dans ce domaine sont exposées au chapitre 4.

En mars 2009, la Commission a lancé la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique. Cette initiative ambitieuse, fruit d'une collaboration entre la BAD, la CUA et la CEA, a pour objet de donner au continent une plus grande maîtrise de son développement. Héritière de deux autres initiatives de la CEA, la Grande Table et la Coalition mondiale pour l'Afrique, elle se veut un espace indépendant de dialogue sur les nouveaux enjeux et les questions les plus pressantes qui intéressent le continent. Un Conseil consultatif indépendant de haut niveau, que préside actuellement l'ancien Président du Botswana, Festus Mogae, et qui compte plusieurs autres personnalités africaines éminentes, lui donne les orientations voulues. Le Président de la CUA, le Secrétaire exécutif de la CEA et le Président de la BAD en sont membres d'office.

Un rapport ne suffit évidemment pas à rendre compte de tout ce qui a été fait en un an. On s'est limité ici aux réalisations les plus marquantes. Un compte rendu plus détaillé des activités menées et des résultats obtenus peut être consulté sur le site Web de la CEA, à l'adresse suivante: <http://www.uneca.org>.

J'espère que le présent rapport annuel sera utile aux États membres et leur permettra d'évaluer le travail accompli par la Commission et d'apprécier tout l'intérêt de sa contribution.

Le Secrétaire exécutif de la
Commission économique pour l'Afrique
Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies
Abdoulie Janneh

Chapitre premier

Impact de la crise financière sur l'Afrique: comment y remédier?

A. Introduction

1. L'économie mondiale traverse actuellement la pire crise financière qu'elle ait connue depuis la grande dépression. Cette crise a changé le contexte économique international dans lequel les pays africains mettent en œuvre leurs politiques. Elle intervient à un moment où ils se remettent à peine des effets des crises alimentaire et énergétique et menace les progrès accomplis dans la région ces dernières années. Les pays africains ont pris des mesures pour en amortir l'impact sur leur économie, mais leurs efforts sont entravés par la faible marge de manœuvre budgétaire dont ils disposent. Une assistance internationale est indispensable si on veut éviter que la crise financière ne se transforme en crise humanitaire sur le continent.

B. Impact de la crise sur l'Afrique

2. Au début de la crise, on pensait que l'Afrique ne serait guère affectée, étant donné sa faible intégration dans les marchés financiers mondiaux. Les événements qui se sont produits au cours des trois derniers mois montrent que cette analyse péchait par optimisme. Les premiers effets de la crise se sont fait sentir sur les monnaies et les principaux marchés boursiers africains. Ainsi, en Égypte et au Nigéria, les indices boursiers ont baissé de plus de 60% entre mars 2008 et mars 2009. Des baisses importantes ont également été observées en Afrique du Sud et au Kenya.

3. Le crédit s'est raréfié sur les marchés financiers internes et les primes de risque sur les marchés de capitaux internationaux ont augmenté. Plusieurs pays de la région ont du mal à obtenir des fonds: le Kenya, le Nigéria, l'Ouganda et la Tanzanie ont dû renoncer à leurs projets d'emprunter sur les marchés internationaux. Le tarissement de cette source de financement extérieur est un sérieux revers pour la région car les fonds en question auraient été utilisés pour financer le développement des infrastructures et stimuler la croissance. La crise a également un effet indirect sur l'économie des pays africains en raison de la contraction de la croissance mondiale. La plupart des pays de la région sont tributaires des économies avancées pour le commerce et l'investissement et la baisse des taux de croissance dans les pays industrialisés a influé négativement sur les sources traditionnelles de financement du développement. Ainsi, les matières premières, dont beaucoup de pays africains dépendent pour se procurer des devises, ont vu leur cours plonger. Le cours du pétrole brut a baissé de plus de 50% entre février 2008 et février 2009. Les cours du cuivre, du café, du coton et du sucre ont perdu plus de 20% au cours de la même période.

4. De plus en plus, on craint que la nécessité de renflouer le secteur bancaire et de venir en aide aux secteurs en difficulté ne contraigne les pays développés à réduire l'aide publique au développement (APD) destinée à l'Afrique. Les programmes de protection sociale étant largement financés par cette aide, la région se ressentirait durement d'une diminution de l'APD. D'autres sources de financement du développement, telles que l'investissement étranger direct (IED), le tourisme, les envois de fonds et les recettes d'exportation ont également baissé depuis le début de la crise, ce qui ne manquera pas de nuire à la capacité des pays africains de stimuler la croissance et de réaliser les OMD. Il ressort de certaines estimations que la croissance économique en Afrique diminuera de 2 à

4% en 2009, selon l'importance des flux de capitaux destinés à l'Afrique et l'efficacité des mesures prises par les pays développés pour remédier à la crise.

C. Mesures prises pour faire face à la crise

5. Les pays africains ont pris diverses mesures pour atténuer les effets de la crise financière sur leur économie: réduction des taux d'intérêt, recapitalisation des institutions financières, injection de liquidités dans les établissements bancaires et les entreprises, relance budgétaire, refonte des politiques commerciales et réforme de la réglementation. Les mesures adoptées diffèrent d'un pays à l'autre selon la marge de manœuvre budgétaire dont ils disposent et leur degré de vulnérabilité face à la crise. Ainsi, les pays exportateurs de pétrole ont une plus grande marge de manœuvre qui leur permet d'appliquer des politiques anticycliques, grâce aux énormes réserves de devises qu'ils ont accumulées pendant la flambée des cours du pétrole. Dans les autres pays, ce type de politiques peut difficilement être appliqué et les gouvernements n'ont guère recours à la relance budgétaire. Outre les mesures susmentionnées, certains pays ont mis sur pied des équipes spéciales ou des comités pour prendre le pouls de l'économie et conseiller le gouvernement sur la manière d'agir. C'est le cas du Rwanda, du Kenya, du Nigéria et de la République démocratique du Congo.

6. Certaines mesures ont également été prises au niveau régional. Ainsi, la BAD a créé un Fonds de liquidités d'urgence de 1,5 milliard de dollars pour aider les pays africains à tenir bon en ces temps de contraction de l'économie mondiale. Elle a également mis en place un mécanisme de financement du commerce d'un montant de 1 milliard de dollars pour soutenir les échanges et encourager l'investissement en Afrique. Les organisations régionales prennent quant à elles des mesures pour faciliter le consensus sur la manière de faire face. La CEA, en collaboration avec la CUA et la BAD a organisé à Tunis, le 12 novembre 2008, une réunion de haut niveau sur la crise financière, à laquelle ont participé les ministres des finances et de la planification ainsi que les gouverneurs des banques centrales. Dans le communiqué publié à l'issue de la réunion, les ministres ont demandé qu'un comité composé de dix ministres des finances et gouverneurs de banque centrale soit créé pour formuler des recommandations sur les mesures à prendre aux niveaux national, régional et international afin d'amortir l'impact la crise. Le Comité des dix, qui a été créé en janvier 2009, a tenu sa première réunion au Cap (Afrique du Sud) dès le 16 janvier 2009 et sa deuxième à Dar es-Salaam, le 11 mars 2009.

D. La voie à suivre et le rôle de la CEA

7. Les efforts que déploient les pays africains pour amortir l'impact de la crise sont entravés par des contraintes financières. Il faut donc que la communauté internationale leur apporte l'assistance dont ils ont besoin pour faire face à la récession mondiale. Une action internationale s'impose notamment dans les domaines ci-après.

8. *Améliorer la disponibilité des ressources*: les pays riches devraient honorer les engagements qu'ils ont pris envers l'Afrique, notamment en matière financière. Il faut aussi mobiliser des ressources supplémentaires par la vente d'une partie des réserves d'or du Fonds monétaire internationale (FMI), par l'émission de nouveaux droits de tirage spéciaux (DTS) et par la création d'un fonds en faveur des pays vulnérables, qui serait financé par les pays riches à hauteur de 0,7% de leurs plans nationaux de relance budgétaire.

9. *Laisser une plus grande marge de manœuvre:* dans le contexte actuel, il importe que les institutions financières internationales se fondent moins sur le principe de la conditionnalité et davantage sur les résultats obtenus par les pays pour attribuer l'aide. Cela permettrait d'améliorer l'accès des pays aux ressources et d'accélérer les décaissements. L'Évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA), que la Banque mondiale utilise comme cadre d'attribution de l'aide, est un des dispositifs qui restreignent le champ d'action des gouvernements africains quant aux politiques à mettre en œuvre pour un développement axé sur les priorités nationales.

10. *Réformer le système financier international:* la communauté internationale doit prendre des mesures énergiques pour faire en sorte que les pays africains soient représentés comme il convient dans les grandes instances où sont prises les décisions concernant l'économie mondiale.

11. *Rendre l'endettement plus tolérable:* les pays africains s'inquiètent aussi de l'utilisation croissante du Cadre d'analyse de soutenabilité de la dette (CASD), étant donné les failles méthodologiques de cet outil et la subjectivité de ce qui constitue une bonne politique et un bon fonctionnement des institutions. Il faut donc remanier ce cadre d'analyse, en remédiant à ses défauts et en le débarrassant de ses aspects subjectifs.

12. Depuis le début de la crise, la CEA a pris plusieurs initiatives pour aider les pays africains à mieux comprendre l'impact qu'elle a sur leur économie et à recenser les mesures à prendre pour y remédier. Elle a organisé, en collaboration avec la BAD et la CUA, une conférence ministérielle sur la crise financière; fait plusieurs communications au Sommet des chefs d'État et de gouvernement africains; prêté un appui au Comité des 10 ministres des finances et gouverneurs de banque centrale; présenté des exposés à des réunions et conférences internationales.

13. Outre les initiatives susmentionnées, la CEA a élaboré trois documents de fond en prévision de la conférence ministérielle. Elle a joué un rôle clef dans la rédaction du communiqué que les ministres et les gouverneurs de banque centrale ont adopté à l'issue de la Conférence. Ce document décrit les mesures qui doivent être prises pour atténuer les effets potentiels de la crise sur l'économie des pays africains.

14. La CEA a fait des travaux de recherche pour le compte du Comité des dix et lui a prêté son concours pour les deux réunions tenues au Cap (janvier 2009) et à Dar-es-Salaam (mars 2009), auxquelles elle a participé.

15. La CEA continue à apporter une assistance technique en vue de renforcer les capacités des pays africains en matière de formulation et d'application de politiques, notamment concernant la poursuite des réformes économiques. Elle compte par ailleurs les aider à mieux résister aux chocs extérieurs en appuyant les efforts qu'ils font pour développer leur capacité de production, l'objectif étant qu'ils parviennent à diversifier leurs produits de consommation et d'exportation.

Chapitre II

Principaux résultats au titre du Programme de travail pour la période biennale 2008-2009

A. Principales réalisations de la CEA en 2008-2009

16. Le présent chapitre passe en revue les principales réalisations de la CEA au titre des 10 sous-programmes autour desquels s'articule son travail, en évoquant notamment les difficultés rencontrées et les enseignements tirés au cours de l'année écoulée. Il décrit également les principaux résultats obtenus au titre des autres programmes exécutés par la CEA, en particulier le Programme ordinaire de coopération technique et le Compte de l'ONU pour le développement, ainsi que les progrès réalisés par les organismes du système des Nations Unies à l'appui de l'UA et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) au niveau régional.

1. Commerce, finances et développement économique

17. L'objectif poursuivi par la CEA au titre de ce sous-programme est de contribuer à ce que les pays africains renouent avec une croissance économique forte et soutenue en améliorant les capacités d'analyse des politiques macroéconomiques et sectorielles, ainsi que du commerce international et des finances.

18. En ce qui concerne l'analyse des politiques macroéconomiques, la Commission a achevé en temps utile la rédaction de sa publication phare, le *Rapport économique sur l'Afrique 2009*. Ce *Rapport*, élaboré en collaboration avec la CUA, sera présenté à la réunion conjointe UA/CEA qui se tiendra au Caire en juin 2009.

19. Comme les rapports précédents, le Rapport de 2009 comprend deux parties: la première fait le point de l'évolution récente de l'économie mondiale, de l'état de la croissance dans les pays africains en 2008 et des perspectives pour 2009, en mettant particulièrement l'accent sur l'impact de la crise financière mondiale. Il analyse les tendances et les disparités observées dans la région en relevant les facteurs qui expliquent ces disparités et les résultats obtenus. Les progrès accomplis et les difficultés rencontrées ces dernières années dans le domaine du développement social y sont également examinés.

20. La deuxième partie du Rapport complète les analyses relatives aux tendances économiques dans la région par une étude thématique consacrée au développement agricole. On y insiste sur la nécessité d'utiliser des marchés et des chaînes de valeur intégrés à l'échelle régionale en partant du principe qu'accroître les investissements dans l'agriculture et les secteurs connexes est le meilleur moyen d'accélérer et de soutenir une croissance généralisée et de réduire la pauvreté. Le principal objectif du Rapport est de fournir une assise concrète aux engagements que les gouvernements africains ont pris récemment en matière d'agriculture et d'intégration régionale dans le contexte du Programme intégré de développement agricole du NEPAD, compte tenu des effets de la crise alimentaire sur le continent.

21. Au cours de la période considérée, la CEA a également contribué à l'élaboration des *Perspectives économiques en Afrique* pour 2008-2009, en apportant des informations de fond sur le court terme et le moyen terme. Le document est spécialement axé sur les innovations en matière de technologie de l'information et de la communication (TIC). Malgré des taux de pénétration peu élevés, des applications novatrices des TIC se sont

multipliées dans des domaines tels que les services bancaires, les paiements électroniques, l'agriculture, le commerce, l'administration publique et l'enseignement. Ces nouveaux outils contribuent à la mise en place d'un environnement plus porteur pour les entreprises et les marchés en ce qu'ils permettent de surmonter les contraintes dues à la faiblesse des infrastructures et de réduire le coût des transactions. L'étude, qui est publiée conjointement par la BAD et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a été présentée lors des Assemblées annuelles de la BAD tenue à Dakar en mai 2009.

22. Dans le domaine du commerce, plusieurs contributions ont été apportées à des initiatives en cours, dont un rapport d'audit sur les accords intérimaires de partenariat économique (AIPE) avec l'Union européenne (UE) et un ensemble de projets de recommandation sur la conduite des négociations portant sur ces accords. Ces projets de recommandation ont été établis par le secrétariat de la CEA et présentés à la Conférence des ministres du commerce et des finances organisée par l'Union africaine en avril 2008. On a pu ainsi élaborer, en collaboration avec la CUA, un cadre type pour les négociations portant sur les accords intérimaires, qui a été adopté par les ministres du commerce des États de l'UA en mars 2009. Les ministres ont recommandé aux communautés économiques régionales de s'y conformer en vue d'harmoniser leurs accords intérimaires de partenariat économique.

23. Pour mieux sensibiliser les dirigeants africains aux nouvelles questions qui se font jour sur le plan commercial et aider les pays à tirer parti de l'initiative Aide pour le commerce, la CEA a mené diverses activités sur des sujets connexes au cours de la période à l'examen. En mars 2009, les ministres du commerce ont examiné et adopté les recommandations formulées par la CEA dans une étude importante qu'elle a consacrée à l'état d'avancement de cette initiative en Afrique. Ces recommandations seront au cœur de la position africaine lors de la deuxième réunion d'examen de l'initiative, qui devrait se tenir à Genève en juillet 2009.

24. Le Centre africain pour la politique commerciale, projet opérationnel de la CEA qui bénéficie de l'appui du Gouvernement canadien, a étendu ses activités de renforcement des capacités en 2008. Au cours de la période à l'examen, des stages de formation ont été organisés dans plus de 20 pays africains. De plus, le Centre a collaboré avec GAINDE 2000 (Système de dédouanement électronique utilisé par les douanes sénégalaises pour fournir des solutions automatisées aux problèmes commerciaux et de transport) pour organiser la Conférence internationale sur les guichets uniques, qui a eu lieu à Dakar en novembre 2008. Au cours de cette Conférence, il a été décidé de créer une alliance africaine pour le commerce électronique. L'Alliance, qui a été lancée avec l'appui de la CEA en mars 2009, s'emploiera à accroître la coopération et à lancer des projets communs visant la mise en place de guichets uniques dans les pays membres.

25. Les travaux de la Commission dans le domaine clef du financement du développement ont progressé grâce à plusieurs activités. La CEA a participé à l'organisation de la troisième Conférence des ministres africains sur le financement du développement (Kigali, mai 2008) consacrée au thème: «Changements climatiques, un obstacle de plus à la réalisation des OMD». L'objectif de la Conférence était de donner à l'Afrique les moyens de mieux faire entendre sa voix sur les questions relatives au climat dans les négociations internationales et les réunions du G-8, tout en sensibilisant les gouvernements africains aux risques liés aux changements climatiques et à la nécessité

urgente d'intégrer des mesures d'adaptation dans les politiques et programmes de développement nationaux.

26. Grâce à des travaux de recherche et des activités de plaidoyer, la CEA a aidé les pays africains à participer de manière constructive et efficace à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008. La CEA a également apporté une contribution à l'examen des engagements pris par les pays africains et fait plusieurs communications pour exposer le point de vue et les préoccupations de l'Afrique dans le cadre de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. En outre, la CEA et la BAD ont conjointement organisé la troisième Conférence économique africaine à Tunis en novembre 2008, qui a rassemblé plus de 300 économistes et décideurs, qui ont débattu de questions liées au thème: «Mondialisation, institutions et développement économique en Afrique». La crise financière actuelle a également été un des thèmes clefs de la Conférence, à l'occasion de laquelle une réunion spéciale des ministres des finances et des gouverneurs de banque centrale a été organisée. Cette réunion, qui a eu lieu le premier jour de la manifestation, a porté sur la manière dont l'Afrique pouvait répondre à la crise économique et financière mondiale. Plusieurs documents de fond ont été établis par le secrétariat de la CEA en prévision de la Conférence: a) La crise financière mondiale: son impact sur les économies africaines et les mesures prises pour y faire face; b) La crise financière actuelle et l'architecture financière internationale; c) Note d'information sur la crise financière actuelle et son impact sur les économies africaines. De plus, une réunion d'experts a été organisée sur le financement du développement et la politique budgétaire en Afrique en collaboration avec la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Abuja en février 2009. L'objectif était de parvenir à une meilleure compréhension des liens entre politique budgétaire et mobilisation des ressources intérieures pour financer le développement. La réunion a donné l'occasion à des experts et à des décideurs africains d'engager un dialogue sur les difficultés et sur les conditions préalables d'une mobilisation réussie des ressources intérieures et du rôle que la politique budgétaire pouvait jouer dans le financement du développement.

2. Sécurité alimentaire et développement durable

27. L'objectif de ce sous-programme est de renforcer la capacité des États membres de formuler et d'appliquer des politiques, stratégies et programmes qui tiennent compte des synergies existant entre l'agriculture et l'environnement en vue de promouvoir le développement durable en Afrique.

28. Au cours de la période à l'examen, la CEA a fait des progrès sensibles dans l'élaboration et l'exécution de ses programmes relatifs au climat et au développement et a fourni aux États membres un soutien décisif pour leur permettre de relever efficacement les défis posés par les changements climatiques. Le programme d'information climatique pour le développement en Afrique (ClimDev-Afrique), initiative conjointe de l'UA, de la CEA et de la BAD, lancée en collaboration avec le secrétariat du Système mondial d'observation du climat, a été présenté à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, dont la douzième session s'est tenue à Johannesburg en juin 2008. ClimDev-Afrique, qui a été approuvé par les ministres africains, vise à faciliter la mise au point de politiques, pratiques, services et réseaux d'observation, ainsi qu'à promouvoir la communication avec les parties prenantes en vue d'appliquer des mesures efficaces d'adaptation et d'atténuation

en Afrique. Le programme s'articule autour de deux éléments principaux: le Centre africain pour la politique en matière de climat et le Fonds spécial du changement climatique.

29. Dans ce contexte, la CEA a joué un rôle important dans la réunion préparatoire sur les changements climatiques organisée à l'intention des décideurs et négociateurs africains et la Conférence des ministres africains de l'environnement sur les changements climatiques tenues en novembre 2008 à Alger. Avant la réunion d'Alger, elle a pris une part active aux négociations sur les changements climatiques qui ont eu lieu à Accra du 21 au 27 août 2008. La réunion d'Accra a permis d'avancer sur la voie d'une nouvelle donne internationale en matière de climat, qui permettrait une application renforcée et plus efficace de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de poursuivre les travaux sur les règles et dispositifs relatifs à la réduction des émissions prévus par le Protocole de Kyoto.

30. En collaboration avec le Centre pour le développement des terres arides du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, la CEA a organisé le troisième Forum africain sur l'adaptation à la sécheresse en septembre 2008. Le Forum a réuni quelque 80 décideurs et représentants d'États membres d'organismes des Nations Unies, de donateurs, d'organisations non gouvernementales et d'organisations communautaires locales ou internationales, des médias et des instituts de recherche venus de toute l'Afrique et des États arabes pour échanger des données d'expérience pratique, des résultats de recherche et des idées sur les moyens de faire face à la menace croissante que la sécheresse et les changements climatiques font peser sur les terres arides du continent.

31. Afin de promouvoir la sécurité alimentaire et le développement agricole, la CEA assure le suivi des activités de plaidoyer qu'elle a menées en vue de faciliter et renforcer la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement agricole en Afrique du NEPAD et de l'articuler autour de la mise en place de chaînes de valeur pour la production des denrées alimentaires stratégiques dans le cadre de l'intégration régionale. Elle a mis l'accent sur le soutien aux entreprises agricoles et le développement de l'industrie agro-alimentaire, travaillant en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). La CEA collabore avec la FAO pour promouvoir la mise en place de chaînes de valeur pour les principaux produits agricoles et alimentaires en Afrique de l'Est et avec l'ONUDI pour soutenir le développement du secteur agro-alimentaire. Elle collabore en outre avec l'UA/NEPAD et la BAD à la création d'un marché commun africain des produits agricoles. En outre, elle a organisé, avec la CUA, la Conférence des ministres africains de l'agriculture, qui s'est tenue du 20 au 24 avril 2009 au siège de l'UA à Addis-Abeba.

32. Afin d'accroître la capacité des États membres de formuler et d'appliquer les programmes, stratégies et politiques nécessaires pour moderniser l'agriculture de manière durable, la CEA a continué d'utiliser à cette fin le Compte des Nations Unies pour le développement. Elle a recensé les meilleures pratiques pour certaines denrées stratégiques en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique australe. L'approche de la chaîne de valeur a été utilisée pour mesurer le succès et ses facteurs déterminants, de même que les difficultés et les contraintes, et ce pour chaque maillon de la chaîne. Les produits agricoles ayant fait l'objet de l'évaluation sont les suivants: huile de palme et banane

plantain au Cameroun, maïs au Malawi, manioc au Nigéria, riz et tomate au Sénégal et lait en Afrique du Sud.

33. La CEA s'emploie à promouvoir le développement des biotechnologies et à aider les pays de la région à devenir des partenaires à part entière dans le développement, le transfert et l'application de ces technologies. Elle a créé un site Web appelé UN-Biotech/Africa, sur lequel elle diffuse un bulletin d'information consacré à toutes les questions liées aux biotechnologies et aux contributions des organismes du système des Nations Unies au développement de ces technologies en Afrique. Le site est lié au site UN-Biotech, espace virtuel d'échanges sur les biotechnologies au service du développement de toute la planète.

34. Dans le cadre du Programme intégré pour le développement agricole en Afrique, la CEA a continué de jouer un rôle important dans la mise en œuvre de l'Initiative conjointe UA/CEA/BAD en matière de politique foncière en Afrique. Cette initiative vise à mobiliser des ressources mondiales et régionales et à mettre en place des partenariats et des synergies efficaces pour appuyer l'amélioration de l'administration foncière et de la gestion des terres en Afrique. Grâce à l'Initiative, les questions foncières reçoivent davantage d'attention aux niveaux sous-régional, régional et mondial. De plus, un projet de loi sur le régime foncier, qui est à l'examen au Kenya, s'en inspire. L'Initiative a permis d'établir des partenariats effectifs entre les organismes des Nations Unies et d'autres institutions travaillant sur les politiques foncières en Afrique.

35. Suite aux évaluations et consultations participatives sous-régionales qui ont été organisées avec succès au titre de cette Initiative, un cadre panafricain de politique foncière et des directives à l'appui de l'application de la composante gestion des terres et des ressources en eau du Programme intégré pour le développement agricole en Afrique ont été formulés. Le cadre et les directives ont été examinés et adoptés à la Réunion régionale d'experts ainsi qu'à la Conférence conjointe des ministres africains de l'agriculture, de l'aménagement du territoire et de l'élevage en avril 2009, avant d'être présentés pour adoption au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'UA en juillet 2009.

3. Gouvernance et administration publique

36. L'objectif de la CEA au titre de ce sous-programme est de promouvoir des pratiques de bonne gouvernance dans tous les secteurs de la société, notamment la fonction publique, le service public, le secteur privé et la société civile, et d'appuyer le Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

37. Au cours de la période à l'examen, la CEA a étendu ses activités au titre de l'évaluation et du suivi des progrès accomplis en matière de bonne gouvernance en Afrique. Le projet, qui a pour objectif d'informer les décideurs sur des questions relatives à la gouvernance, devrait déboucher, dans le courant de l'année, sur la publication du deuxième rapport consacré à la gouvernance en Afrique. Ce rapport vise à aider les pays africains à élaborer, adopter et instituer des normes de bonne gouvernance dans les secteurs public et privé, à renforcer les capacités d'analyse et à diffuser des informations et des pratiques optimales.

38. Forte du succès remporté par le premier rapport publié en 2006, la CEA fait le point, dans le deuxième rapport, de l'état de la gouvernance dans 28 autres pays qui ont réalisé des progrès remarquables sur ce plan. L'étude présente également des profils de pays, fondés sur les rapports nationaux relatifs à la gouvernance, qui ont fait l'objet de plusieurs niveaux de validation: ateliers nationaux, ateliers nationaux de parties prenantes et ateliers sous-régionaux. Ce qui caractérise les rapports nationaux et ceux de la CEA, c'est la détermination de recenser les déficits institutionnels aux niveaux national, sous-régional et régional et de mettre en relief les liens entre existence ou absence de capacités données dans chaque pays et bonne gouvernance.

39. L'édition 2009 de l'Examen mutuel de l'efficacité de l'aide au développement a aussi été publiée pendant la période à l'examen. Ce Rapport, qui est le fruit d'une collaboration entre la CEA et l'OCDE et répond à une demande du Comité des chefs d'État chargés de la mise en œuvre du NEPAD, a été présenté à l'occasion du vingtième Sommet de celui-ci en janvier 2009.

40. Les principaux objectifs des auteurs du rapport étaient d'évaluer la mesure dans laquelle les engagements pris par les pays africains et les pays partenaires avaient été honorés et de déterminer si les résultats escomptés avaient été obtenus et quelles devaient être les priorités des politiques futures. Ce processus d'évaluation, en général, et le Rapport qui en résulte, en particulier, sont devenus d'importants instruments d'évaluation et de responsabilisation mutuelles pour les pays africains et leurs partenaires de développement. Ils offrent aussi une base utile pour le dialogue entre le G-8/G-20 et l'Afrique sur les questions relatives au développement du continent.

41. Un autre domaine d'activité important a été la lutte contre la corruption, la CEA cherchant à promouvoir une approche globale à laquelle sont associées les principales parties prenantes, à savoir les autorités judiciaires, les institutions nationales de lutte contre la corruption, les parlements nationaux et l'Association panafricaine des institutions de lutte contre la corruption. À cette fin, une conférence internationale sur le thème «Institutions, cultures et corruption en Afrique» a été organisée en octobre 2008 à Addis-Abeba par la CEA et le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique. La Conférence a réuni plus de 100 représentants d'organismes nationaux de lutte contre la corruption, d'universités et instituts de recherche, de médias, d'organisations régionales et internationales et d'organisations non gouvernementales pour examiner la question dans une perspective africaine et élaborer des politiques et des stratégies adaptées. Un groupe d'experts s'est réuni en février 2009 pour examiner la dernière étude que la CEA a consacrée à l'évaluation de l'efficacité et de l'impact des mesures prises par les institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique. L'étude passe en revue les activités de ces institutions sur tout le continent tout en envisageant des moyens de renforcer leurs capacités. Cette réunion a été suivie par la création d'un portail destiné à promouvoir le partage de connaissances et d'informations sur les questions relatives à la lutte contre la corruption en Afrique.

42. Le secrétariat de la CEA a continué de prêter assistance aux États membres à tous les stades du processus d'évaluation intra-africaine en prodiguant des conseils au groupe d'experts et au secrétariat du Mécanisme sur le bon déroulement du processus; en aidant les États membres à créer et mettre à jour des bases de données et en leur donnant accès à des sources de données; en partageant avec eux des informations et des données

d'expérience; en leur fournissant un appui pour la préparation et la participation au Mécanisme d'évaluation.

4. Information, science et technologie au service du développement

43. Les activités de la CEA, au titre de ce sous-programme, ont pour objet d'aider à mettre en place une société africaine de l'information et de la renforcer, ainsi que de créer des capacités en matière de formulation, d'adaptation et de mise en œuvre de politiques et programmes appropriés dans le domaine de la science et de la technologie.

44. Au cours de la période considérée, la CEA a atteint son objectif visant à améliorer les capacités des États membres en matière de formulation, de mise en œuvre, de coordination et d'évaluation des politiques et stratégies relatives à l'information au service du développement. L'objectif visé était de porter de 26 en 2007 à 30 à la fin de 2009 le nombre de pays ayant formulé des politiques et programmes relatifs à l'infrastructure nationale d'information et de communication (INIC) et à l'infrastructure nationale de données spatiales (INDS). Or, six pays africains supplémentaires ont déjà commencé ou achevé l'élaboration de politiques dans l'un de ces domaines, voire dans les deux (Côte d'Ivoire, Nigéria, Niger, Gambie, Sierra Leone et Swaziland). Deux autres pays (Bénin et Mali) ont mis au point des stratégies sectorielles et trois communautés économiques régionales – le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) – ont adopté des stratégies et cadres réglementaires en matière de TIC afin de créer un environnement harmonisé propice à l'économie du savoir. En outre, trois nouvelles initiatives sous-régionales visant à améliorer la disponibilité et l'utilisation de l'information pour le développement ont été conçues, portant le total à 27 programmes pilotes. Parallèlement, trois programmes supplémentaires de renforcement des capacités ont été mis en œuvre, portant leur nombre à 27 également. En tout, 246 bénéficiaires, dont 20 % de femmes, ont participé à des activités de formation et de renforcement des capacités dans le domaine des TIC.

45. Conscients de la vulnérabilité croissante des sociétés connectées, les pays africains ont demandé à la CEA de lancer un programme de cybersécurité. Pour donner suite à ces demandes, et conformément aux recommandations formulées lors de la mise en œuvre de l'initiative relative au commerce électronique au cours de l'exercice biennal précédent, la CEA a inauguré la Stratégie africaine de cybersécurité au Burkina Faso, au Ghana, au Kenya et au Mozambique. Celle-ci a pour objet d'aider les États membres à renforcer leurs capacités pour qu'ils répondent aux critères fixés par le Réseau mondial de ressources en cyberpolitiques (ePol-Net), en ce qui concerne les politiques, le cadre législatif et réglementaire et les infrastructures. En outre, la CEA a réalisé sa première étude sur l'utilisation des téléphones portables pour effectuer des opérations bancaires (banque mobile) et autres transactions dans trois pays (Afrique du Sud, Kenya et Sénégal). On estime que la banque mobile offre aux pauvres un moyen très efficace d'utiliser les TIC pour leurs activités économiques.

46. Dans le cadre de son récent repositionnement, la Commission s'est employée à renforcer la capacité des États membres de mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement socioéconomique. A cet effet, huit programmes ayant trait à la science et à la technologie ont été mis en œuvre en 2008. Au cours de la Conférence sur le «Partenariat scientifique avec l'Afrique», plus de 800 participants représentant les

gouvernements africains, les milieux universitaires, le monde des affaires, les médias, la société civile, des organisations d'étudiants, des partenaires de développement, des organisations internationales et des entreprises privées travaillant dans le domaine de la science et de la technologie ont eu l'occasion d'examiner les façons dont la science, la technologie et l'innovation peuvent être utilisées pour accélérer la croissance économique en Afrique (www.uneca.org/sciencewithafrica). La CEA a aidé le Mozambique à mettre en application sa stratégie en matière de science, de technologie et d'innovation. Elle a aussi entrepris l'élaboration d'un cadre africain pour l'innovation, qui deviendra la pierre angulaire des activités au titre du sous-programme, aidant ainsi les États membres à créer un environnement propice à l'innovation. Ce cadre, qui rassemblera les meilleures pratiques propres à favoriser l'innovation, devrait être utile aux dirigeants, auxquels il offrira un outil analytique cohérent pour gérer des processus aussi disparates que la création, la diffusion et l'utilisation des connaissances, et l'impact de ces processus sur la productivité, la compétitivité et le développement économique et social.

47. La CEA a organisé, du 28 avril au 1^{er} mai 2009, à Addis-Abeba, la première session du Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement, sur le thème «Développement scientifique, innovation et économie du savoir», à laquelle ont participé plus de 600 décideurs, responsables, scientifiques, juristes et journalistes. Le Comité a formulé des recommandations destinées à la fois aux États membres et à la CEA, sur le développement scientifique, l'innovation et l'économie du savoir, un environnement propice aux systèmes d'innovation et l'innovation et la croissance économique. En marge de la réunion, le prix TIGA (La technologie au service de l'administration en Afrique) 2009 a été décerné à 12 projets novateurs menés par 10 pays africains, pour récompenser des initiatives qui ont entraîné des changements dans la prestation de services publics grâce à l'utilisation des TIC. Les prix concernaient quatre catégories de projets: prestation de services publics aux particuliers ou aux collectivités; amélioration des services de santé grâce à l'utilisation des TIC; amélioration de l'enseignement grâce à l'utilisation des TIC; et partenariats public-privé pour la fourniture en ligne de services économiques et financiers.

5. Coopération économique et intégration régionale

48. Au titre de ce sous-programme, l'objectif de la CEA est de promouvoir une coopération économique effective entre les États membres et de renforcer le processus d'intégration régionale grâce à des échanges intra-africains accrus et à une intégration physique plus poussée, l'accent étant mis sur le développement des infrastructures et la mise en valeur des ressources naturelles.

49. La CEA a continué de sensibiliser les États membres et de renforcer leurs connaissances dans les domaines du commerce intra-africain au service du développement et de l'intégration régionale. Avec l'appui de la CEA, deux pays (le Burundi et la Tanzanie) ont ratifié un protocole relatif à la création d'un couloir centrafricain en vue d'accroître le commerce intrarégional en Afrique centrale. Par son rôle de coordination, la CEA a contribué à la conclusion d'un accord en vue de créer une zone de libre-échange entre trois communautés économiques régionales, à savoir le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA, 19 pays membres), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC, 14 pays membres) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE, 5 pays membres).

50. La CEA a fourni un appui technique au COMESA dans le cadre d'un programme de deux ans (2008 et 2009) en vue de l'organisation au Swaziland, en avril 2009, de deux réunions d'équipes spéciales nationales sur les politiques relatives au commerce régional et les produits d'importation sensibles. Grâce à ces réunions techniques, les États membres du COMESA sont parvenus à un consensus sur une politique commerciale régionale harmonisée et sur l'établissement de listes de produits sensibles, qui doit ouvrir la voie à la création de l'Union douanière du COMESA.

51. En ce qui concerne les obstacles au commerce intra-africain, la CEA a organisé, en collaboration avec le Walvis Bay Corridor Group, un atelier régional et un voyage d'études sur la facilitation du commerce et le commerce intra-africain pour les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe en février 2009 à Walvis Bay (Namibie).

52. Dans le secteur des transports, des experts de 21 pays africains et de huit organisations africaines s'occupant de facilitation des transports ont participé à une réunion régionale africaine, tenue à Addis-Abeba en juin 2008 sous les auspices de la CEA, en vue d'examiner le Programme d'action d'Almaty. La CEA a par ailleurs permis à trois pays africains d'envoyer des représentants à une réunion de l'Alliance pour les partenariats public-privé, consacrée au renforcement des capacités dans le domaine du développement des infrastructures et de la fourniture de services de base, organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) en février 2009 à Bangkok. La CEA a aussi aidé les communautés économiques régionales à mieux coordonner leurs politiques et programmes de transports financés par le biais du Programme des politiques de transport en Afrique subsaharienne, en aidant le Comité de coordination des transports des communautés à organiser sa réunion à Addis-Abeba.

53. Dans le secteur de l'énergie, la CEA a organisé à Addis-Abeba, en septembre 2008, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, un Forum régional sur l'interconnexion électrique et l'accès à l'électricité au service du développement durable, dans le cadre d'un projet relatif au renforcement des capacités pour l'approvisionnement interrégional en électricité et l'accès à celle-ci en Afrique, financé par le Compte de l'ONU pour le développement. Les participants au Forum ont adopté une série de recommandations sur les mesures à prendre pour augmenter le nombre de lignes électriques et de gazoducs entre les pays africains. Une trentaine de responsables et d'experts des questions énergétiques représentant les compagnies nationales d'électricité, les réseaux sous-régionaux d'interconnexion, les organisations pour l'aménagement des bassins fluviaux, les communautés économiques régionales et le groupe e8, qui comprend 10 producteurs d'électricité des pays du G-8, ont participé à ce Forum.

54. Au cours de la période à l'examen, la CEA a aidé les pays africains, par l'intermédiaire des ministres responsables de la mise en valeur des ressources minérales, à élaborer une vision pour l'industrie minière en Afrique à l'horizon 2050, qui a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement africains lors du Sommet de l'UA de février 2009 à Addis-Abeba. La vision offre un cadre d'action pour la promotion d'une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minérales en tant que fondement d'une croissance durable et d'un développement socioéconomique généralisé en Afrique.

6. Égalité des sexes et rôle des femmes dans le développement

55. Ce sous-programme a pour objet de contribuer à la réalisation de l'objectif de promotion des femmes et d'égalité des sexes dans les États membres.

56. Le sixième Forum pour le développement de l'Afrique, tenu en novembre 2008, avait pour thème « Agir pour l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'élimination de la violence contre les femmes ». Il a regroupé plus de 800 participants, fournissant au continent l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis sur la voie de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, et de la lutte contre les violences dont elles sont victimes; de recenser les obstacles à l'application des politiques et stratégies; et de formuler des mesures concrètes pour que les pays africains concrétisent rapidement leurs engagements. Trois stratégies prioritaires ont été recommandées lors du Forum: le lancement d'une campagne à l'échelle de l'Afrique en vue d'éliminer les violences à l'égard des femmes et des filles, dont une campagne triennale axée sur les causes économiques et sociales sous-jacentes de la vulnérabilité des filles et des femmes, le renforcement du système juridique et la fourniture de services d'appui; le renforcement des efforts déployés pour financer l'égalité des sexes; et l'amélioration de la collecte de données fiables sur l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la violence à l'égard des femmes et des filles.

57. En ce qui concerne le Programme sur les femmes et la macroéconomie, des accords ont été conclus avec les gouvernements djiboutien et ghanéen concernant la réalisation d'enquêtes sur les budgets-temps. Les données recueillies serviront à mettre au point le module femmes et macroéconomie que les pays pourront utiliser dans leurs modèles économiques, ce qui leur permettra de tenir compte des indicateurs relatifs à l'égalité des sexes.

58. Plus de 17 pays africains ont participé à un dialogue de haut niveau en vue d'évaluer l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et d'examiner les défis à relever. Ils sont convenus de mettre au point des plans d'action pour assurer la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution.

59. Lors de la Conférence des ministres chargés de la promotion de la femme et de la condition féminine, tenue en août 2008, la CEA a lancé un Observatoire des droits de la femme africaine, qui constituera une source de données globale sur les résultats des travaux de recherche, les institutions, les faits nouveaux et les manifestations se rapportant aux droits de la femme en Afrique. Il permettra aussi de suivre les progrès réalisés par les pays africains sur le plan des droits fondamentaux de la femme.

60. En partenariat avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le programme régional du PNUD pour la promotion de la femme en Afrique, la CEA a commencé une étude dont l'objet est d'évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des OMD, en tenant compte des aspects concernant les femmes dans tous les indicateurs relatifs à ces Objectifs. Les résultats préliminaires font apparaître que la question de l'égalité des sexes n'est pas limitée à un Objectif, mais s'applique à tous.

61. Le Programme d'action de Beijing est l'un des principaux cadres utilisés par la CEA pour renforcer la capacité des États membres d'appliquer les résolutions, conventions,

instruments et protocoles régionaux et internationaux relatifs aux droits fondamentaux de la femme et d'en assurer le suivi. En vue de préparer l'examen de la suite donnée au Programme d'action, la CEA a mis au point une procédure d'évaluation qu'elle a présentée à son organe subsidiaire compétent, le Comité « Femmes et développement », en août 2008. Le Comité a adopté la méthode proposée et a engagé la CEA à œuvrer avec diligence au succès de l'examen.

7. Planification et administration du développement

62. Ce sous-programme a pour objectif de renforcer les capacités nationales et régionales en vue de formuler et d'appliquer des politiques de développement et des stratégies de gestion économique.

63. Bien que sa situation financière demeure précaire, l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) a continué de concevoir et d'appliquer des programmes fondés sur les priorités des pays africains en matière de politiques économiques et de jouer un rôle pionnier sur le plan du renforcement des capacités. Les programmes de formation, qui visent à développer les compétences techniques et la capacité d'analyse, comprennent trois principaux éléments: un programme de 18 mois conduisant au Diplôme d'études approfondies (DEA) en politique économique et gestion de l'économie, des stages de formation de courte durée (une à six semaines) et des ateliers de formation sur mesure, qui sont conçus et exécutés à la demande des parties africaines intéressées, en particulier les États membres et leurs organismes ou institutions. Dix étudiants de huit pays ont obtenu leur DEA en avril 2008; 13 étudiants de neuf pays, qui avaient commencé à suivre le programme en 2007, l'ont obtenu en avril 2009. Les cours portent aussi bien sur les techniques quantitatives de gestion économique les plus modernes que sur des questions propres à l'Afrique comme l'intégration régionale, la gestion de la dette ou les négociations de l'OMC. Il est encourageant de noter qu'au cours de la période à l'examen, l'IDEP a continué de recevoir et de traiter des demandes d'inscription au programme de DEA.

64. En 2008, cinq ateliers de trois à quatre semaines, ainsi qu'un stage de formation à la rédaction de rapports économiques dans les domaines de la politique industrielle, de l'économétrie appliquée, de la gestion de la dette, de l'intégration régionale et du suivi et de l'évaluation de projets, ont été organisés. L'IDEP a également offert deux ateliers de courte durée sur la politique industrielle et l'évaluation et la gestion de projets. Ces cours ont permis à des responsables africains d'améliorer leurs capacités d'analyse des politiques sur de nombreuses questions relevant des problèmes de développement qui se posent à leur pays ou à leur région. Ainsi, un atelier bilingue sur l'analyse des politiques industrielles s'est tenu du 21 avril au 16 mai 2008 à l'intention de cadres moyens et supérieurs de l'administration ou du secteur privé responsables des questions industrielles en Afrique. Cet atelier a contribué à créer une masse critique de dirigeants et de décideurs de niveau intermédiaire et de haut niveau, qui seront mieux à même de concevoir et de gérer les politiques de développement industriel en Afrique. Vingt-cinq participants (14 francophones et 11 anglophones), dont 10 femmes, venant de 25 pays, ont participé à cet atelier, qui était organisé par l'IDEP avec une assistance technique de l'ONUDI. En juillet 2008, l'Institut a organisé, en collaboration avec la CEDEAO, un atelier de courte durée sur l'établissement de rapports économiques trimestriels à l'intention des comités nationaux de coordination du Mécanisme de surveillance multilatérale de la CEDEAO. Les

31 participants venaient de huit pays francophones de la sous-région, dont des responsables de la Commission de la CEDEAO.

65. En outre, au cours de la période considérée, cinq conférences ont été données par d'éminents experts, et des séminaires ont été organisés dans différents domaines du développement de l'Afrique. L'IDEP continue d'encourager la participation de femmes à tous ses programmes de formation et activités de recherche.

8. Statistiques

66. L'objectif poursuivi au titre de ce sous-programme est d'améliorer la production, la diffusion et l'utilisation de statistiques démographiques, sociales, économiques et environnementales clefs, notamment les indicateurs de réalisation des OMD, conformément aux normes et pratiques optimales convenues à l'échelle internationale, et de promouvoir la mise en œuvre du nouveau cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique.

67. La CEA a continué de coordonner les travaux du sous-groupe de la statistique du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique. Les réalisations comprennent notamment la mise au point d'un plan d'activités du sous-groupe, la formulation de recommandations à l'intention du Groupe de pilotage, qui est présidé par le Secrétaire général de l'ONU, et le suivi de l'application du plan d'activités. La CEA a participé à une étude des écarts entre les données nationales et les données internationales recueillies dans le cadre du suivi des activités menées pour réaliser les OMD en Afrique. Avec la BAD, elle a établi un programme de travail biennal ayant pour objet de renforcer la capacité des pays africains de présenter des rapports sur la réalisation des OMD.

68. En ce qui concerne la gestion des connaissances dans le domaine des statistiques, la CEA publie, chaque trimestre, le Bulletin africain de statistique, qui permet d'échanger les connaissances, les données d'expérience et les meilleures pratiques dans le domaine des statistiques et de leur développement. Les articles publiés dans le Bulletin sont écrits par des spécialistes de différents pays et organisations africains et non africains. La Commission a aussi continué de contribuer, avec la BAD, au Journal statistique africain, qui publie des informations techniques et les résultats de travaux de recherche sur les statistiques en Afrique.

69. Le quatrième Colloque sur le développement des statistiques en Afrique, qui s'est tenu à Luanda du 9 au 13 février 2009, a été le principal outil utilisé pour mobiliser l'appui aux pays africains, et préparer ceux-ci à participer pleinement à la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010. La CEA a par ailleurs mis au point un additif aux principes généraux et recommandations sur les recensements de la population et de l'habitat, un guide sur la planification et la gestion des recensements, et un guide sur l'exploitation et la diffusion des données des recensements. Elle a aidé un certain nombre de pays à préparer la cartographie du recensement et organisé des ateliers sur la planification et l'exécution des recensements, le traitement et l'analyse des données.

70. La CEA a suivi les progrès réalisés en matière de sensibilisation des statisticiens aux questions d'égalité des sexes et à la nécessité d'inclure les données s'y rapportant dans les programmes nationaux de statistique. À cet égard, les statistiques ventilées par sexe ont fait l'objet de plusieurs réunions, dont une concertation de haut niveau tenue à Kampala en

juin 2008, un premier atelier régional tenu à Addis-Abeba en décembre 2008, ainsi qu'un Forum mondial et la première réunion du Groupe de Kampala sur les statistiques ventilées par sexe, qui se sont tenus à Accra en janvier 2009. Par ailleurs, un réseau a été créé dans le but de promouvoir l'échange d'informations entre les parties intéressées par les données ventilées par sexe.

71. La CEA a organisé une série d'ateliers sur les Recommandations internationales sur les statistiques du secteur de la distribution, les classifications économiques et sociales internationales, l'examen du Rapport sur le développement humain en Afrique, et les statistiques de la criminalité. Ces ateliers ont aussi permis aux participants de prendre connaissance des nouveautés dans le domaine des méthodes statistiques, et d'examiner la qualité des données fournies par les pays africains, ainsi que les méthodes qu'ils utilisent. Dans le cadre de ses activités de coordination, la CEA a fourni des services fonctionnels à la première réunion de la Commission africaine de statistique et au troisième Forum pour le développement de la statistique en Afrique, et a organisé deux réunions sur la conception et l'élaboration de stratégies nationales de développement de la statistique, mettant l'accent sur le nouveau Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique.

9. Développement social

72. Ce sous-programme a pour objet de renforcer la capacité des États membres de formuler des politiques et programmes de réduction de la pauvreté, de fournir des services sociaux équitables et d'intégrer la dimension sociale dans le processus de développement, conformément aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les OMD.

73. En collaboration avec l'UA et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la CEA a commencé l'examen de la suite donnée à la Déclaration de Dakar/Ngor et au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement quinze ans après son adoption, en vue d'évaluer les progrès réalisés dans le contexte des OMD, et compte tenu des recommandations issues des examens de 1999 et de 2004. Au cours de l'année écoulée, la CEA, en partenariat avec l'UA et le FNUAP, a mis au point des outils techniques qui faciliteront cet examen. Quarante-deux pays ont soumis leur rapport d'activité sur la mise en œuvre du Programme d'action. Ces rapports seront réunis dans un document qui sera soumis aux ministres du développement social et de la population, à leur réunion d'octobre 2009, en vue de son adoption et de la formulation de recommandations sur la voie à suivre pour réaliser les objectifs fixés dans le Programme d'action.

74. En mai 2008, la CEA a organisé une Conférence internationale sur la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, en collaboration avec Leonard Cheshire International. Quelque 500 participants de 58 pays, dont beaucoup de personnes handicapées venant de pays africains, y ont participé. Les participants ont adopté l'Appel d'Addis-Abeba en faveur des personnes handicapées, qui a pour objet de promouvoir et de protéger les droits de toutes les personnes handicapées en Afrique et de faire en sorte que leurs besoins soient systématiquement pris en compte dans les politiques de développement. Les participants ont aussi mis l'accent sur la nécessité de créer des partenariats entre les pouvoirs publics et la société civile, et de renforcer ceux qui existent, afin d'assurer l'application de la Convention.

75. En 2008, la CEA a publié deux importants rapports en vue d'étayer et d'animer le débat sur les questions d'emploi et de vieillissement. Le premier rapport, consacré aux possibilités d'emploi des jeunes, est axé sur la promotion d'emplois décents pour les jeunes femmes, au moyen notamment de la formation à la gestion d'entreprises et du microfinancement. Les principales conclusions du rapport ont été examinées par un groupe d'experts lors d'une réunion tenue en décembre 2008. L'autre rapport, qui portait sur la situation des personnes âgées en Afrique en 2007-2008, a examiné et évalué le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, appelant l'attention sur le fait que la question du vieillissement est un nouveau défi qui se pose à l'Afrique. En effet, on prévoit que le taux de vieillissement de la population du continent sera plus rapide que celui de toutes les autres régions au cours des 40 prochaines années. Le rapport fait état de l'inadéquation de l'action menée au niveau national dans ce domaine et propose des mesures que les gouvernements pourraient prendre en collaboration avec les principales parties prenantes.

76. Au cours de l'année écoulée, les activités de la CEA en matière de suivi et d'établissement de rapports ont débouché sur la publication d'un rapport sur l'intégration sociale, qui doit être au cœur des efforts de développement de l'Afrique. Dans ce rapport, la CEA constate que, malgré la croissance économique relativement élevée enregistrée par l'Afrique ces dernières années, la pauvreté demeure chronique dans de nombreux pays, notamment en raison du fait que les gouvernements et les partenaires de développement n'accordent pas une attention suffisante aux catégories sociales les plus défavorisées. Elle conclut que les questions de développement social, en particulier l'intégration sociale et l'égalité des sexes, doivent être fermement ancrées dans les programmes de développement de l'Afrique.

77. Une autre publication sur l'évaluation des progrès accomplis par l'Afrique vers la réalisation des OMD (2008) doit aussi beaucoup aux compétences analytiques de la CEA. Cette évaluation, menée conjointement avec la CUA, a été présentée au Conseil exécutif de l'UA au cours du Sommet de l'Union tenu en juillet 2008 à Charm el-Cheikh (Égypte). L'analyse présentée dans le rapport alimentera aussi les débats de la deuxième réunion annuelle conjointe de l'UA et de la CEA.

78. En vue d'appuyer les efforts visant à accélérer la réalisation des OMD, la CEA a publié un important rapport analytique sur l'intégration de l'accès équitable aux soins de santé dans les programmes de développement des pays africains. Le rapport recense des inégalités systémiques d'accès aux soins de santé en Afrique et propose des mesures pour intégrer les questions d'accès équitable aux soins de santé dans les stratégies et plans nationaux de développement, en vue de réaliser les OMD relatifs à la santé. La CEA a par ailleurs publié deux autres rapports, l'un sur les systèmes nationaux d'assurance maladie, l'autre sur les liens indissociables entre croissance, pauvreté et inégalité.

79. La CEA mène actuellement une étude sur la planification axée sur les OMD dans 15 des 40 pays africains qui ont adopté des stratégies de réduction de la pauvreté ou plans de développement nationaux fondés sur les OMD, pour donner suite à une décision prise au Sommet mondial de 2005 sur l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des OMD. En plus de son examen continu des questions de protection sociale et de réduction de la pauvreté en Afrique, la CEA a entrepris une étude sur la contribution des autorités infranationales aux efforts visant à réaliser les OMD, qui porte sur quatre pays.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés lors de l'exécution du programme de travail

80. On trouvera dans la présente section les principales difficultés rencontrées dans l'exécution du programme de travail et les enseignements qui en ont été tirés, y compris les mesures prises pour améliorer les résultats et renforcer l'efficacité générale de l'organisation.

81. *Renforcer les partenariats avec d'autres organisations.* La CEA a déjà déployé d'importants efforts pour établir des partenariats avec les organisations clefs que sont la CUA et la BAD. S'appuyant sur cette expérience fructueuse, la CEA a entrepris de développer et de renforcer sa collaboration avec d'autres organisations par le biais de partenariats en vue d'exécuter certaines activités, l'objectif étant d'assurer la cohérence des interventions, d'éviter les doubles emplois et d'améliorer les résultats. Il faut accroître les efforts en vue de promouvoir la coordination institutionnelle entre la CUA, la CEA et la BAD et renforcer les liens entre le Mécanisme de coordination régionale, les équipes de pays des Nations Unies et l'équipe des directeurs régionaux.

82. *Mesurer les résultats.* L'un des problèmes auxquels se heurte la Commission a trait à la difficulté de mesurer les résultats et d'évaluer l'impact de ses activités selon les principes de la gestion axée sur les résultats. Pour pouvoir distinguer clairement les succès des échecs, recenser les meilleures pratiques et, ainsi, améliorer ses stratégies de planification et d'exécution, l'organisation devrait présenter des résultats étayés par des données probantes. Cela lui permettrait, en outre, d'améliorer son efficacité et sa productivité, de rendre mieux compte de ses opérations, et de mieux cibler certains de ses sous-programmes pour qu'ils soient plus adaptés aux besoins et priorités des États membres. Ainsi, dans le cas de projets extrabudgétaires, la présentation de résultats s'appuyant sur des données probantes renforcerait la crédibilité de l'organisation vis-à-vis des donateurs et permettrait donc d'obtenir des ressources supplémentaires. À cet égard, la CEA s'emploie à achever la mise au point d'un cadre de référence adapté à ses besoins en matière de suivi et d'évaluation, à l'appui de ses stratégies de gestion axée sur les résultats. Dans ce cadre, elle a aussi mis au point des directives d'assurance qualité pour améliorer la qualité, la viabilité, l'efficacité et l'efficience de ses activités. Elle a, en outre, rédigé une note d'orientation pour aider la direction à concevoir des mesures d'appui aux activités de suivi et d'évaluation aux fins d'accroître l'efficacité de l'exécution des programmes et projets.

83. *Améliorer la collaboration entre les différents services de la CEA.* Des initiatives ont été prises en vue de renforcer la collaboration et la synergie entre les divisions et les bureaux sous-régionaux. Il en ressort que la structure opérationnelle gagnerait en cohérence, en efficacité et en efficience, et permettrait de mieux inscrire les résultats dans la durée, si elle s'appuyait davantage sur les synergies et sur le partage des connaissances. Plusieurs mesures sont envisagées à cet effet, notamment dans le contexte de l'exécution des programmes pluriannuels et de la production des publications phares de la CEA.

84. *Renforcer les relations avec les communautés économiques régionales et avec les États membres.* Les communautés économiques régionales et les États membres sont les principaux clients de la CEA et, à ce titre, ils devraient être les principales parties prenantes du dispositif opérationnel mis en place pour assurer la remontée de l'information

et faciliter l'évaluation des résultats en vue d'élaborer le programme de travail de la Commission. L'expérience montre que la CEA doit impérativement renforcer ses liens avec les communautés économiques régionales et les États membres pour exécuter ses activités. À cette fin, les bureaux sous-régionaux ont été invités à prendre la direction du renforcement des relations au niveau sous-régional, et à mettre en place des réseaux fonctionnels dans le cadre de la mise en œuvre des programmes pluriannuels dans chaque sous-région.

85. *Encourager les États membres à s'attaquer eux-mêmes aux problèmes de développement.* Les gouvernements et autres parties intéressées ne peuvent pas se contenter d'appliquer des solutions toutes faites et doivent prendre la direction des activités de développement pour que leur impact se fasse sentir durablement. La stratégie de la CEA dans le contexte du projet de budget-programme pour 2010-2011 tient compte du rôle des dirigeants locaux pour déterminer les résultats escomptés et leur impact. En outre, les activités exécutées par la CEA ont clairement montré que la mise en œuvre des programmes de développement ne peut être réussie que si ceux-ci bénéficient d'une collaboration active entre les organisations de la société civile et les pouvoirs publics. En conséquence, comme indiqué dans le projet de budget-programme, la CEA entend renforcer les partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile aux fins de la formulation et de l'exécution des politiques et programmes de développement.

86. *Renforcer les capacités dans le domaine du commerce international.* Si l'on se fonde sur les conclusions de l'audit des accords bilatéraux conclus au titre des Accords intérimaires de partenariat économique, les capacités de négociation des pays africains à l'OMC et en ce qui concerne les accords connexes ont besoin d'être sérieusement renforcées. La CEA peut faire acquérir aux gouvernements africains les connaissances et les compétences nécessaires en matière de négociations commerciales, de facilitation des échanges et de droit commercial.

87. *Renforcer les capacités dans le domaine des systèmes statistiques.* Les systèmes informatiques et institutionnels existants doivent être harmonisés et modernisés en reliant horizontalement les différents nœuds producteurs et nœuds utilisateurs de données à tous les niveaux (infranational, national et supranational), tout en veillant à ne pas créer de nouvelles structures parallèles au niveau régional. Ces efforts auront aussi pour effet d'améliorer la cohérence des données ainsi que l'efficacité et l'efficience de l'aide fournie aux pays et aux communautés économiques régionales, et de produire des indicateurs permettant de suivre les progrès de l'intégration régionale.

88. *Renforcement des capacités dans le domaine des infrastructures en matière de TIC.* La CEA aide les pays de la région à concevoir et à mettre en place des infrastructures relatives aux TIC. À cet égard, le renforcement de la capacité des pays africains de relever les défis de la nouvelle économie du savoir passe par la création d'un environnement porteur grâce à la formulation de politiques et d'un cadre réglementaire appropriés.

89. *Questions financières et administratives.* Les réaffectations de personnel, conjuguées à un taux de vacance de postes élevé, ont entravé la mise en œuvre des activités prévues au titre de certains sous-programmes. Toutefois, la Commission s'emploie à affecter davantage de ressources financières et humaines à ces activités. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, elle s'efforce d'allouer les ressources indispensables en

adaptant les modalités d'organisation ainsi que les procédures connexes en matière de planification, de suivi et d'établissement de rapports.

90. *Communication, diffusion de l'information et gestion du savoir.* En ce qui concerne la diffusion de l'information, on a constaté que les liaisons de télécommunication avec la CUA et les communautés économiques régionales ne fonctionnaient toujours pas de façon satisfaisante. Les progrès dans ce domaine dépendront largement de l'état général des TIC (en particulier des réseaux de communication) dans la région. Compte tenu des avantages comparatifs de la CEA en matière de gestion du savoir, on attend beaucoup des initiatives qu'elle a prises en vue de renforcer l'apprentissage mutuel dans ses différents domaines d'activité, notamment celles relatives à la gestion du savoir, à l'établissement de réseaux de praticiens et à la diffusion des pratiques optimales au sein de la CEA et parmi les praticiens du développement.

91. *Programmes pluriannuels.* L'objet et les modalités de mise en oeuvre de la collaboration entre les communautés économiques régionales et autres organisations intergouvernementales, d'une part, et la CEA, par le biais de ses bureaux sous-régionaux, d'autre part, sont définis dans les programmes pluriannuels. La principale difficulté à laquelle se heurtent les bureaux sous-régionaux lorsqu'ils exécutent ces programmes a trait aux ressources – souvent insuffisantes, pas toujours versées en temps voulu et guère prévisibles (ce qui ne permet pas de fixer des délais d'exécution pour les différentes activités au-delà d'un exercice biennal).

92. L'expérience montre que, pour améliorer les résultats et le succès des programmes pluriannuels, il est nécessaire de mener un effort concerté en vue de mobiliser les ressources et de conclure des accords avec des partenaires extérieurs; d'inclure des éléments standard de ces programmes dans les budgets biennaux, en engageant en temps voulu des consultations préliminaires avec les communautés économiques régionales; d'intégrer les programmes pluriannuels dans le prochain Plan d'activités de la CEA pour pouvoir mobiliser des ressources extrabudgétaires suffisantes; et de désigner, dans chaque communauté économique régionale ou organisation intergouvernementale, un interlocuteur qui sera directement en contact avec son homologue dans le bureau sous-régional compétent.

B. Principales activités de développement exécutées au niveau sous-régional

93. La CEA a poursuivi ses activités au niveau sous-régional par l'intermédiaire de ses cinq bureaux sous-régionaux (BSR) situés à Rabat (Afrique du Nord), Niamey (Afrique de l'Ouest), Yaoundé (Afrique centrale), Kigali (Afrique de l'Est) et Lusaka (Afrique australe). L'objectif principal était de renforcer les capacités des États membres dans l'optique de l'intégration régionale, les activités opérationnelles de la CEA visant les priorités propres à chacune des sous-régions, dans le cadre global de la mise en oeuvre du NEPAD et de la réalisation des OMD.

94. Pendant la période considérée, les bureaux sous-régionaux ont continué à constituer un lien essentiel entre la CEA, les États membres et les communautés économiques régionales, ainsi qu'avec d'autres organismes intergouvernementaux. À l'appui de l'approche pluridisciplinaire de la CEA adoptée pour promouvoir l'intégration régionale et aider à répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique et aux défis mondiaux, les BSR ont donné l'orientation de l'exécution générale du programme de la CEA et affecté les

compétences de la Commission au renforcement des capacités et à la réalisation de consensus pour des programmes majeurs de développement sous-régional et international. Dans ce contexte, ils ont joué un rôle de premier plan dans le renforcement des partenariats aux niveaux sous-régional et national à l'appui du plaidoyer, de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre des initiatives et programmes sous-régionaux d'intégration. Ils ont également continué à faire office d'antennes sous-régionales pour la gestion du savoir et le réseautage afin d'étendre la présence de la CEA. En faisant le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des OMD à l'échelle des différents pays, les bureaux sous-régionaux ont poursuivi leur collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies dans des cadres tels que le bilan commun de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, « Unis dans l'action », etc.

95. Dans le cadre de l'exécution du programme de travail approuvé, les bureaux sous-régionaux ont convoqué des réunions de leurs comités intergouvernementaux d'experts respectifs, participé aux réunions des organes délibérants des principales communautés économiques régionales et organisé des réunions de groupes d'experts, ainsi que des ateliers et des séminaires. Ils ont également publié des dossiers et des rapports techniques, et fourni des services consultatifs, à la demande, aux États membres, aux CER, et à d'autres organisations sous-régionales et intergouvernementales s'agissant de questions institutionnelles et sectorielles se posant dans chacune des cinq sous-régions.

96. Étant l'interlocuteur le plus proche des communautés économiques régionales, chaque bureau sous-régional a élaboré des programmes pluriannuels complets et détaillés d'appui et de collaboration avec les CER concernées. À ce jour, la CEA a conclu des programmes d'appui pluriannuels avec les CER ci-après: Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Commission de l'océan Indien (COI), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et Union du Maghreb arabe (UMA). On trouvera ci-après les principales réussites de chaque bureau sous-régional pendant la période considérée.

1. Bureau sous-régional en Afrique du Nord (BSR-AN)

97. Pendant la période considérée, le Bureau sous-régional en Afrique du Nord a accru ses activités opérationnelles par la prestation de services consultatifs techniques aux États membres et finalisé avec l'Union du Maghreb arabe (UMA), la principale CER de la sous-région, un programme complet pluriannuel d'appui. Cinq missions ont été entreprises en un an, soit le même nombre que pendant la période 2006-2007. Ces services consultatifs et autres activités, comme des réunions sectorielles et des publications techniques, étaient axés sur le renforcement des capacités des États membres et de l'UMA en matière de formulation et d'application de politiques et programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés en réponse aux principaux problèmes de développement que connaît la sous-région. Le Bureau sous-régional a ainsi organisé à Rabat, en mars 2008, une réunion de groupe spécial d'experts sur les difficultés rencontrées par les petites et moyennes entreprises et industries en Afrique du Nord. Cette réunion a donné l'occasion aux participants de partager leurs expériences et leurs pratiques optimales respectives pour

promouvoir le rôle des PME dans le contexte du renforcement de l'intégration régionale en Afrique du Nord.

98. Cherchant des moyens appropriés de stimuler les capacités de production par la recherche-développement, le Bureau sous-régional a organisé, en partenariat avec l'Académie Hassan II des sciences et techniques, une réunion de groupe d'experts de haut niveau sur la promotion de la recherche-développement en Afrique du Nord (Rabat, juillet 2008). Les participants ont souligné l'importance des mesures préparatoires et d'accompagnement pour la promotion de la recherche-développement dans des domaines tels que le financement, les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et le développement technologique. Des séances parallèles ont été axées sur des domaines spécifiques comme l'agriculture, l'énergie, les nouvelles technologies et l'esprit d'entreprise. Les experts scientifiques, les institutions de recherche, les universités, les décideurs, les partenaires de développement et les représentants du secteur privé se sont rencontrés dans le cadre d'une table ronde pour examiner le rôle de la coopération régionale dans la promotion de la recherche en Afrique du Nord et ont élaboré un plan d'action préliminaire sur le renforcement du rôle de la recherche-développement dans la promotion de la compétitivité économique, la création d'emplois et le développement socioéconomique. La réunion a également été l'occasion de créer des réseaux et d'établir de partenariats.

99. Le Bureau sous-régional a également organisé à Rabat, en octobre 2008, un colloque international sur l'ouverture et l'émergence dans la Méditerranée, au regard de l'échec du Processus de Barcelone, des difficultés rencontrées par le programme MEDA de l'Union européenne et de l'exécution des projets de l'Union pour la Méditerranée. Coordonnée avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Groupe d'analyse et de théorie économique (GATE), cette manifestation a réuni des experts de 15 pays qui ont examiné une soixantaine de rapports portant sur la question. Plusieurs orateurs renommés se sont exprimés lors de l'ouverture et de la clôture du colloque de deux jours. Par ailleurs, une table ronde politique a réuni des décideurs et des experts des sous-régions de l'Est et du Sud de la Méditerranée afin d'analyser les conditions nécessaires pour que la région devienne une zone de paix et de prospérité.

100. Dans le cadre du suivi du Sommet Afrique-Amérique latine d'Abuja tenu en 2006, le Gouvernement marocain a organisé, en juin 2008, une conférence ministérielle des pays d'Afrique et d'Amérique du Sud sur le commerce, pour laquelle le BSR a été prié de contribuer à l'élaboration d'un outil dynamique de partage des connaissances qui serait présenté pendant la réunion. Depuis lors, il a mis au point une plate-forme de gestion du savoir et assuré la formation de six fonctionnaires du ministère marocain du commerce à son utilisation. En outre, en utilisant son réseau de gestion du savoir sur le commerce, la sous-région a été le moteur de la création d'une communauté de pratique et du lancement d'une discussion en ligne sur le rôle du système global de préférences commerciales pour renforcer la coopération Sud-Sud. La plate-forme de gestion du savoir et les recommandations issues des débats en ligne ont été présentées au Sommet pour enrichir les débats.

101. En conséquence de la multiplication des activités opérationnelles du Bureau sous-régional, plusieurs réseaux ont été créés et des accords de partenariat signés concernant le réseau commercial d'Afrique du Nord, un réseau de recherche-développement, un réseau des petites et moyennes entreprises et un réseau sur la violence contre les femmes en

Afrique du Nord. Le déménagement récent du Bureau sous-régional à Rabat a également contribué à stimuler des partenariats aux niveaux de la sous-région et du pays. Cela a permis au BSR de participer effectivement aux activités quotidiennes de l'équipe de pays des Nations Unies au Maroc et dans d'autres pays de la sous-région.

2. Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest (BSR-AO)

102. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a signé un mémorandum d'accord avec le secrétariat de la CEDEAO, qui précise le cadre du programme pluriannuel qui sera élaboré avec cette CER. Les principaux objectifs qui doivent figurer dans le programme pluriannuel sont l'appui aux efforts de renforcement des capacités de la Commission de la CEDEAO, conformément à sa vision et à son plan stratégique, et le renforcement de la coopération et des activités communes des deux institutions à l'appui de l'intégration régionale et de la coopération économique en Afrique de l'Ouest.

103. Dans le cadre de l'exécution de son programme de travail, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a produit et diffusé différentes publications contenant des informations économiques et sociales sur la sous-région, notamment un rapport intérimaire sur l'exécution des programmes régionaux et internationaux. Au niveau régional, le rapport constate que l'utilisation du cadre du NEPAD pour traduire les idées en mesures concrètes et efficaces reste problématique. S'agissant des programmes internationaux, le rapport conclut que l'Afrique de l'Ouest n'atteindra pas une grande partie des cibles des OMD d'ici à 2015. Un rapport sur l'exploitation de la recherche-développement à l'appui de la transformation des systèmes agricoles et du développement des agro-industries en Afrique de l'Ouest (novembre 2008) présente la réponse du Bureau sous-régional à la crise alimentaire persistante dans la sous-région en mettant l'accent sur le riz et en insistant sur les inégalités entre hommes et femmes. Un autre rapport largement diffusé consacré à l'avancement de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro, avec une référence particulière à la sécurité du transport aérien en Afrique de l'Ouest (décembre 2008), contient des recommandations visant à améliorer la sécurité et la sûreté aériennes dans la sous-région, conformément aux normes et pratiques recommandées de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). En outre, le Bureau sous-régional a publié ce qui est devenu un rapport de référence sur les options relatives à la création de mécanismes de financement autonome des institutions d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest (décembre 2008), ainsi qu'une brochure sur l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, produite en collaboration avec la CUA et la BAD. Ces rapports ont tous été présentés à des réunions spéciales de groupes d'experts pour bénéficier de l'avis collectif d'équipes de spécialistes sur les questions abordées.

104. Dans le cadre des modalités de son programme pluriannuel de coopération avec la Commission de la CEDEAO, le Bureau sous-régional a participé à plusieurs initiatives communes, notamment la préparation et le service du deuxième Forum du secteur privé ouest-africain et l'élaboration d'un rapport commun sur les conditions économiques et sociales et le suivi des progrès en Afrique de l'Ouest. Ce rapport insiste sur le contraste entre les résultats économiques de la sous-région et son potentiel en ressources naturelles et humaines et avance que l'Afrique de l'Ouest pourrait mieux satisfaire ses propres besoins si elle exploitait son énorme potentiel de façon judicieuse. Le rapport contient des recommandations que les principaux partenaires au sein du Comité intergouvernemental d'experts, le Forum des organisations intergouvernementales, le secteur privé et les institutions de la société civile peuvent examiner et approfondir pour recenser les

possibilités d'investissement et les risques connexes, ainsi que les améliorations pouvant être apportées à l'élaboration de politiques et de programmes aux niveaux des pays et de la sous-région. Le Bureau sous-régional a également produit ses principales publications techniques en coopération avec la Commission de la CEDEAO. En outre, en prélude au lancement du Forum de l'Association des institutions ouest-africaines d'intégration, le Bureau sous-régional a organisé à Niamey, en juin 2008, une réunion consultative des experts des CER, de la Commission de l'Union africaine, du secrétariat du NEPAD et des organismes des Nations Unies sur l'exécution des programmes du NEPAD dans la sous-région. Les participants ont recensé les domaines de coopération et les activités communes des institutions régionales, reconnu qu'il était urgent d'adopter des démarches coordonnées pour le financement de l'intégration régionale et demandé l'assistance de la CEA en vue de la réalisation d'une étude consacrée à un mécanisme d'autofinancement à cet effet.

105. Le Bureau sous-régional a également fourni une assistance technique et des services consultatifs, sur demande, à certains États membres, à la Commission de la CEDEAO, au secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine du NEPAD et au Forum des organisations intergouvernementales d'Afrique de l'Ouest, sur des questions de politiques macroéconomiques et sectorielles. Il convient de noter le rôle dynamique du Bureau sous-régional dans l'élaboration du programme d'action pour l'adaptation aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest. En outre, le BSR a organisé des discussions en ligne sur les nouveaux problèmes de développement auxquels l'Afrique de l'Ouest est confrontée, augmentant ainsi la visibilité de la CEA dans la sous-région. Approfondissant son rôle d'antenne sous-régionale du savoir, le Bureau a continué à renforcer les réseaux des CER, des organisations intergouvernementales (OIG) et des ONG, en particulier s'agissant du partage des connaissances sur les OMD et les politiques d'adaptation aux changements climatiques. La création de ces réseaux a été saluée par les autres organismes des Nations Unies, en particulier par le système de coordonnateur résident des Nations Unies, dans le cadre duquel le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest a été le fer de lance des activités des équipes de pays des Nations Unies au Niger et dans six autres pays dans les domaines de la bio-énergie et de la création de richesse.

106. L'initiative du Bureau sous-régional relative à la crise alimentaire et à la transformation de l'agriculture a conduit au renforcement des capacités pour une réponse coordonnée des CER, des organisations intergouvernementales et des États membres dans le domaine de la formulation de politiques. L'une des principales réalisations à cet égard est le projet opérationnel consacré au système de gouvernance et à la stratégie de création et de rétention de richesse en Afrique, qui vise à renforcer le rôle du dispositif intergouvernemental au niveau sous-régional en améliorant la collaboration entre les principales parties prenantes s'occupant du développement sous-régional, notamment les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations de la société civile, d'autres entités sous-régionales et le secteur privé. La première initiative lancée dans le cadre de ce projet a conduit à l'élaboration du « Guide étape par étape pour la création d'une co-entreprise rizicole », en tant que stratégie collective ouest-africaine en matière de sécurité alimentaire et de viabilité environnementale.

3. Bureau sous-régional en Afrique centrale (BSR-AC)

107. Pendant la période considérée, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a renforcé ses partenariats au niveau de la sous-région et des pays à l'appui du plaidoyer, de l'élaboration de politiques et de l'exécution de programmes d'intégration

sous-régionale. Depuis la signature l'année précédente du programme pluriannuel avec la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), le Bureau sous-régional a consacré une bonne partie de ses activités et de ses ressources à l'appui aux États membres et au renforcement institutionnel des deux principales communautés économiques régionales. Le programme pluriannuel, qui couvre la période 2007-2010, reflète l'engagement de la CEEAC et de la CEMAC d'être unies dans l'action et de coordonner avec le BSR l'exécution des activités visant à faciliter l'intégration sous-régionale. Le programme s'articule autour de trois domaines principaux: l'appui à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité et au renforcement de l'intégration régionale; l'appui à la consolidation des résultats macro-économiques; et la promotion de l'infrastructure, des TIC et des services liés à l'eau et à l'énergie. Une évaluation à mi-parcours de l'exécution du programme pluriannuel a été présentée à une réunion spéciale de groupe d'experts en avril 2009. On trouvera ci-dessous un résumé des principales réalisations du Bureau sous-régional en Afrique centrale dans différents domaines.

108. S'agissant de l'appui à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité et au renforcement de l'intégration régionale, le Bureau sous-régional a entrepris six grandes missions consultatives à la demande de la CEEAC et de la CEMAC et a organisé cinq séminaires sur les difficultés, les instruments et les mécanismes de l'intégration régionale et en a assuré les services fonctionnels. À la demande du Secrétaire général de la CEEAC, il a également effectué une étude sur l'amélioration du réseau de transport aérien en Afrique centrale. Les recommandations de cette étude ont été présentées en septembre 2008 à une réunion ministérielle sur le transport aérien, qui a adopté le plan d'action 2008-2015 pour l'amélioration du transport aérien dans la sous-région.

109. Une autre contribution notable du Bureau sous-régional pour favoriser l'intégration a été la publication d'une étude sur l'harmonisation et la gestion des mécanismes d'autofinancement de l'intégration régionale en Afrique centrale, qui aborde les lacunes et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des mécanismes de financement des deux CER, à savoir la taxe communautaire d'intégration de la CEMAC et la contribution communautaire d'intégration de la CEEAC. L'étude offre aux États membres concernés des options pour améliorer la performance de ces instruments; harmoniser les règles et pratiques de gestion des taxes; et définir les conditions juridiques de coexistence entre les taxes et la zone de libre-échange en cours de négociation avec l'Union européenne. Le Bureau sous-régional a également publié un « Prospectus sur l'état de l'intégration en Afrique centrale » en 2008 et 2009, dont les éditions ont été présentées respectivement aux réunions du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en 2008 et 2009. En outre, le BSR publie un bulletin trimestriel intitulé « Les échos d'Afrique centrale » et un hebdomadaire intitulé « Highlight » afin d'accroître la visibilité de la CEA dans la sous-région.

110. Évaluant les résultats macroéconomiques de la sous-région, le Bureau fait, dans les éditions 2008 et 2009 de sa publication-phare, « Les économies de l'Afrique centrale », l'analyse des transformations économiques et sociales dans la sous-région. Ces rapports ont été produits avec l'appui financier de la CEEAC. À la demande de la CEMAC, le Bureau sous-régional a également élaboré un modèle macro-économique de prévision et d'évaluation quantitative de l'impact du programme économique régional de la CEMAC en fonction de plusieurs variables. Le modèle est utilisé pour la formulation et le suivi de mesures économiques liées au programme. Le Bureau sous-régional a également effectué

une étude sur la facilitation de la création d'entreprises, qui a permis de mieux comprendre les mécanismes d'appui à la création d'entreprises comme les organismes polyvalents (guichets uniques), les pépinières de petites et moyennes entreprises (PME) et les centres d'appui pour la gestion des PME.

111. S'agissant de la promotion des infrastructures et des TIC, ainsi que des services liés à l'eau et à l'énergie, le Bureau sous-régional a lancé, en novembre 2008, la deuxième phase de son projet d'emplois en ligne au Congo. Il a également effectué une étude sur la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique centrale. Un document de travail sur une politique relative à l'eau et le cadre institutionnel présenté par le Bureau sous-régional ont été validés par le Conseil des ministres chargés de l'eau dans les pays d'Afrique de la sous-région.

112. Au niveau opérationnel, le Bureau sous-régional a également fourni des services consultatifs à la CEEAC, à la CEMAC et aux États membres dans le domaine des transports, des ressources en eau, des TIC, du financement de l'intégration régionale, des politiques commerciales, de la libre circulation des personnes et de la sécurité alimentaire. À la demande des pouvoirs publics nationaux, il a également effectué des activités de renforcement des capacités par des séminaires sur l'intégration régionale destinés aux experts et aux fonctionnaires des États membres. Les recommandations issues de ces séminaires ont conduit à la création de commissions nationales de l'intégration régionale, qui seront des instruments puissants de plaidoyer pour l'exécution des programmes sous-régionaux.

113. Le Bureau a renforcé ses partenariats aux niveaux national et régional par l'organisation de réunions statutaires et de réunions spéciales de groupes d'experts et par une participation active aux réunions statutaires des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales d'Afrique centrale. Il a en particulier renforcé ses partenariats avec la CEEAC, la CEMAC et la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) pour le développement de l'infrastructure des transports. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur consensuel des transports de l'Afrique centrale, les activités entreprises en commun avec la CEEAC, la CEMAC et la BDEAC ont abouti à l'adoption de 55 projets prioritaires. En outre, le partenariat entre ces quatre institutions s'est poursuivi avec l'établissement d'un rapport destiné à la première table ronde des donateurs, prévue courant 2009, relative au financement du programme de transport susmentionné.

114. S'agissant de la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, le Bureau sous-régional a participé au suivi du bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Cameroun et contribué au même exercice pour la Guinée équatoriale. Il a également entamé des consultations avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies en vue de la création d'un mécanisme sous-régional de coordination de l'appui apporté à l'Union africaine et au NEPAD en Afrique centrale.

4. Bureau sous-régional en Afrique de l'Est (BSR-AE)

115. Pendant la période considérée, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a continué à axer la majeure partie de ses activités opérationnelles et d'appui à la formulation et à l'exécution de politiques et de programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés comme moyen d'atteindre les objectifs de développement de

l'intégration régionale. L'exécution du programme de travail du Bureau sous-régional a donné l'occasion de collaborer étroitement avec les États membres et les principales communautés économiques régionales et autres organisations sous-régionales pour aborder les priorités du programme de développement, à savoir la sécurité alimentaire et le développement durable, le développement des TIC, la promotion de l'égalité des sexes, la mise en œuvre du NEPAD et la réalisation des OMD.

116. Dans le cadre de son programme de travail, le Bureau sous-régional a entrepris une série d'activités visant à rationaliser sa collaboration avec les pays et les communautés économiques régionales d'Afrique de l'Est, notamment l'organisation et le service des douzième et treizième sessions de son Comité intergouvernemental d'experts, tenues en mars 2008 à Addis-Abeba et en avril 2009 à Mahé (Seychelles). Il a également organisé des réunions de groupes d'experts qui ont permis à des équipes de spécialistes d'examiner ses publications techniques. Ces dernières couvraient des questions telles que les réformes du secteur financier en Afrique de l'Est, l'harmonisation des politiques nationales de développement et des programmes relatifs aux TIC, la mise en œuvre des programmes du NEPAD dans la sous-région, et l'évaluation des programmes pluriannuels du Bureau sous-régional et des communautés économiques régionales.

117. Pour appuyer les priorités de développement des pays d'Afrique de l'Est, le Bureau sous-régional a conclu des programmes pluriannuels bilatéraux avec cinq communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales, à savoir l'Autorité intergouvernementale pour le développement l'IGAD, la COI, la CAE, la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL) et la CEPGL. Le Bureau a reçu de nombreuses demandes émanant d'États membres, de communautés économiques régionales et d'organisations intergouvernementales concernant une assistance technique pour des projets spécifiques identifiés dans leurs programmes pluriannuels respectifs, notamment de la part du Burundi, des Comores, de Djibouti, du Kenya et de l'IGAD. Des services consultatifs ont également été fournis à des États membres (Djibouti, République démocratique du Congo et Rwanda), à des communautés économiques régionales et à des organisations intergouvernementales (Autorité de coordination du transport de transit-corridor du Nord, CAE et CIRGL, couvrant des questions institutionnelles et sectorielles comme la démocratie et la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration, la microfinance, les réformes financières, les bassins de développement transfrontières et la sécurité alimentaire, les politiques des transports et la planification stratégique. En décembre 2008, le Bureau sous-régional a entrepris une étude majeure pour aider le secrétariat de l'IGAD à formuler un plan d'intégration minimale stratégique. L'étude vise, en dernier ressort, à renforcer les capacités du secrétariat de l'IGAD pour lui permettre d'aider ses États membres dans des domaines comme la paix et la sécurité, les politiques commerciales et macroéconomiques, la gestion des ressources naturelles, les politiques de développement social, les transports et l'infrastructure, le secteur industriel et les TIC.

118. S'agissant du renforcement du partenariat sous-régional par des travaux de recherche et l'analyse des politiques et la tenue d'un forum régional, le Bureau sous-régional a lancé un observatoire de l'intégration régionale, qui servira d'instance permanente pour mesurer les progrès accomplis dans les économies régionales, ainsi que pour les politiques de consolidation de la paix et de la sécurité dans la sous-région. L'Observatoire créera un site Web interactif fournissant des données et des informations concernant l'intégration régionale et mettra en place des réseaux entre des institutions telles

que le COMESA, l'IGAD, la CEPGL, la CAE et l'Organisation de la Conférence islamique pour faciliter la création d'une base de données régionale sur les méthodes, les outils et les instruments de collecte de données et faciliter le partage des connaissances et les possibilités de formation. Poursuivant son programme de gestion du savoir et d'enseignement par les pairs, le Bureau a organisé un séminaire régional pour promouvoir une meilleure connaissance et l'appropriation du portail de partage des connaissances de la CEA par les États membres, les commissions économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales, le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires, etc. Il a ensuite fourni différents services consultatifs sur le renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux national et régional afin de promouvoir une meilleure utilisation du système. À la demande de l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau sous-régional a également inclus le programme « Unis dans l'action » pour le Rwanda dans son portail de gestion du savoir.

119. Pour rationaliser sa collaboration avec les pays et les communautés économiques régionales d'Afrique de l'Est, le Bureau sous-régional a organisé, en novembre 2008, un atelier sur le plan d'intégration minimale de l'IGAD, dont l'objectif était de fournir des recommandations et des directives précises pour l'établissement du Plan comme l'avait demandé le douzième Sommet des chefs d'État de l'IGAD en juin 2008. Le séminaire, organisé en collaboration avec le secrétariat de l'IGAD, a vu la participation d'experts des pays d'Afrique de l'Est et des institutions partenaires de l'Autorité. La mise en œuvre du Plan contribuera à revitaliser l'IGAD et lui permettra de s'acquitter de son mandat en tant qu'organisation et pilier de l'intégration régionale.

5. Bureau sous-régional en Afrique australe (BSR-AA)

120. Une des principales priorités du Bureau sous-régional en Afrique australe au titre de son programme pluriannuel de coopération concerne la prestation d'une assistance technique aux États membres et aux communautés économiques régionales dans l'objectif de renforcer les capacités d'élaboration et d'harmonisation des politiques et d'exécution des programmes. Pendant la période considérée, le Bureau a axé ses programmes sur des activités liées aux priorités régionales afin de faire avancer le programme de la SADC, notamment le lancement de sa zone de libre-échange et de l'union douanière du COMESA. L'une de ses principales réalisations a été l'organisation à Lusaka d'un forum sur le thème « Progrès et perspectives de la mise en œuvre des protocoles et traités », qui a évalué le niveau de préparation des pays en fonction des progrès accomplis dans la mise en œuvre des protocoles et traités. Les participants ont conclu que le lancement de la zone de libre-échange et de l'union douanière devait être étayé par un rôle accru du secteur privé et des entreprises régionales, en particulier en ce qui concerne le commerce et le développement des entreprises.

121. Il faudrait pour cela agir rapidement sur différents fronts, notamment renforcer la mise en place d'un cadre d'application du protocole sur la facilitation de la libre circulation des personnes, en consultation étroite avec toutes les parties prenantes; créer un groupe de préparation et de développement des projets au sein de la SADC et renforcer celui du COMESA; et mettre au point des mécanismes visant à rendre opérationnels le Fonds de développement de la SADC et le Fonds du COMESA. Les participants au Forum ont invité la sous-région à faire bénéficier le secteur des transports d'un appui global et à renforcer les mécanismes de construction et d'entretien de l'infrastructure transfrontières; à

harmoniser les directives et les pratiques relatives à la taxation des usagers de la route et à accélérer leur mise en œuvre.

122. Un atelier d'experts sur l'examen et la mise au point d'un cadre pour la stratégie de développement des TIC pour la SADC (initiative e-SADC) s'est tenu en avril 2008 à Johannesburg (Afrique du Sud). La stratégie aborderait les questions de convergence et l'harmonisation de l'infrastructure, des services et des indicateurs et encouragerait l'utilisation des TIC pour l'intégration économique régionale, l'amélioration de la connectivité et l'accès aux services en ligne dans les États membres et entre eux. L'atelier a bénéficié de la participation et des contributions des États membres et des partenaires suivants: l'Union africaine, Cisco Systems, COMESA, Association des régulateurs des communications d'Afrique australe (CRASA), NEPAD, Forum parlementaire de la SADC et Association des télécommunications d'Afrique australe (SATA).

123. Les activités en cours de la SADC, du Centre africain pour le genre et le développement social (CAGEDS) et du Bureau sous-régional consacrées à l'élaboration d'un outil de suivi du genre au niveau régional ont fait l'objet d'une réunion d'experts, organisée pour valider les instruments et les méthodes de suivi et de présentation des progrès s'agissant des conventions et protocoles régionaux et internationaux sur l'égalité des sexes et le développement, comme point de départ de l'élaboration d'un rapport biennal sur le genre et le développement dans la SADC. En outre, un plan a été conçu pour traduire le projet d'harmonisation des politiques, des normes et des cadres législatif et réglementaire de l'exploitation minière en Afrique australe en programme d'activités opérationnelles. Les tâches en cours portent sur l'audit des politiques minières nationales afin de déterminer leur conformité avec le cadre approuvé. Un rapport évaluant les progrès accomplis a été établi et présenté à une réunion spéciale de groupe d'experts en mai 2009.

124. Les activités de renforcement des capacités, comme les ateliers, les séminaires et la formation, ainsi que la prestation de services consultatifs, ont constitué un domaine d'intervention majeur, en particulier en ce qui concerne l'harmonisation des politiques en vue de l'intégration régionale. À cet égard, le Bureau sous-régional a apporté une assistance technique à l'université Eduardo Modlane pour l'organisation de la première Conférence internationale sur l'intégration régionale et la réglementation de la SADC, à Maputo (Mozambique) du 23 au 25 avril 2008, et pour l'élaboration de deux cadres sur la prise en compte de l'intégration régionale dans les plans nationaux de développement et dans les programmes universitaires, l'objectif étant de créer un centre régional d'études sur l'intégration régionale et la réglementation de la SADC. S'agissant de formation, de séminaires et d'ateliers, l'accent a été mis sur les questions de convergence macro-économique et de développement des TIC.

125. Des progrès significatifs ont été réalisés dans le cadre de partenariats, le Bureau sous-régional misant sur la collaboration institutionnelle pour la prestation de ses services. Ainsi, au nombre des activités communes BAD-CUA-CEA dans la sous-région, il y a l'organisation par le Bureau sous-régional, le Bureau régional pour l'Afrique australe de l'UA et la BAD d'un séminaire en décembre 2008 à Lusaka sur le thème « L'eau et l'assainissement dans la SADC - approches novatrices de la mobilisation des ressources et de la mise en œuvre des politiques », ainsi qu'une réunion consultative préparatoire des parties prenantes d'Afrique australe, organisée en décembre 2008 à Lusaka en vue de la participation de l'Afrique au cinquième Forum mondial de l'eau. Un atelier CEA/OIT/OIM/SADC consacré à la population, à la migration et à l'intégration régionale a

permis un riche échange de vues concernant les dynamiques démographiques et l'harmonisation des politiques économiques et sociales connexes. En outre, la SADC et le Bureau sous-régional ont décidé de célébrer les «Défenseurs de la cause des femmes dans la SADC», pour mettre en valeur les contributions d'individus et d'institutions à la promotion de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et du développement.

126. En août 2008, le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire exécutif de la SADC ont signé un Mémorandum d'accord pour faciliter la coopération entre les deux organisations s'agissant de l'intégration régionale et des besoins particuliers de l'Afrique australe.

C - AUTRES PROGRAMMES

1. Programme ordinaire de coopération technique

127. Le Programme ordinaire de coopération technique, financé par le budget ordinaire de l'ONU, continue à servir d'instrument important pour aider au renforcement de la capacité des États membres de faire face à des problèmes de politique générale et à des difficultés techniques clairement définis dans différents secteurs du développement, l'accent étant particulièrement mis sur la réalisation des OMD et sur la définition des priorités des États membres dans le cadre du NEPAD.

128. Au cours de la période considérée, le financement provenant du Programme a été utilisé pour répondre aux besoins des États membres en matière de conseils spécialisés et de formation dans des domaines tels que la conception et la mise en œuvre de stratégies et programmes de réduction de la pauvreté fondés sur les OMD, la gestion intégrée des ressources en eau, le renforcement des capacités dans le domaine du commerce et des négociations commerciales, les statistiques, la prise en compte de l'égalité entre les sexes, notamment par le renforcement des droits juridiques et des droits fondamentaux des femmes, l'utilisation des TIC aux fins du développement, l'appui à la mise en œuvre du NEPAD. La CEA a eu, grâce au Programme, les moyens et la latitude de faire face aux nouveaux problèmes qui se posent ou qui apparaissent dans le domaine du développement, tels que les changements climatiques.

129. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour promouvoir des changements d'orientation et renforcer les capacités institutionnelles, la CEA a mené 57 missions consultatives sur le terrain dans 23 États membres et organisé 11 ateliers et séminaires auxquels ont pris part plus de 500 participants. Un total de 38 pays ont directement bénéficié des activités régionales de formation de fonctionnaires assumant des responsabilités de conception des politiques dans différents secteurs. Ces activités ont contribué au renforcement des capacités des États membres en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des programmes. Certaines réalisations notables du Programme ordinaire de coopération technique sont mises en relief ci-après.

130. Les ateliers et services consultatifs portant sur la formulation des politiques en matière de TIC ont contribué à faire passer le nombre de pays ayant achevé la conception de leurs plans et stratégies relatifs à l'infrastructure nationale de l'information et de la communication de 31 en 2007 à 42 en 2009. Un certain nombre de pays ont pris des mesures pour faire avancer leur processus dans ce domaine, en adoptant des stratégies et démarches visant à intégrer les TIC dans différents secteurs clefs, tels que l'administration en ligne, la cybersécurité, la télésanté, le commerce électronique, l'apprentissage en ligne et la cyberagriculture.

131. La première réunion du Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 28 avril au 1^{er} mai 2009, et qui a bénéficié du soutien du programme, a rassemblé plus de 600 délégués venus de 51 pays; elle a débouché sur un certain nombre de recommandations sur les politiques à mener en matière de développement scientifique, de systèmes d'innovation et d'économie du savoir.

132. Dans le domaine du commerce, la CEA a fourni un appui technique au Groupe africain de l'OMC à Genève sur les questions liées à l'OMC et revêtant de l'importance pour les pays africains dans le cadre du Cycle de Doha. L'assistance fournie en 2008 par le Bureau de la CEA à Genève a facilité l'adoption d'une position commune africaine sur les produits sensibles et les produits spéciaux. Grâce en partie au soutien de la CEA, le nombre des organes de l'OMC présidés par des représentants du Groupe africain a augmenté, passant de 2 en 2005 à 8 en 2008. Le Programme ordinaire de coopération technique a aussi aidé à renforcer les capacités des communautés économiques régionales pour les négociations en cours sur les accords de partenariat économique avec l'Union européenne. Le Groupe africain de l'OMC a exprimé sa grande satisfaction à propos des activités du Bureau de Genève, comme en témoignent les diverses correspondances qu'il a adressées à ce sujet au Secrétaire exécutif de la CEA.

133. Des résultats notables ont été réalisés en matière de renforcement des capacités pour la prise en compte de l'égalité entre les sexes, notamment par le renforcement des droits juridiques et des droits fondamentaux des femmes. Diverses activités de renforcement des capacités menées par la CEA ont aidé à sensibiliser les décideurs et les planificateurs du développement au lien qui existe entre l'égalité des sexes et la réalisation des objectifs nationaux de développement, notamment les OMD. Le Programme a également aidé à une sensibilisation aux droits des femmes, notamment le droit à l'éducation, et à mieux faire connaître ces droits. Les services fournis ont permis la formulation de politiques et programmes tenant compte de la problématique homme-femme et aidé à promouvoir les meilleures pratiques en matière de renforcement du rôle des femmes dans le développement et à favoriser leur généralisation.

134. Les services consultatifs fournis par la CEA ont permis de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des États membres et des organisations des bassins fluviaux aux fins d'une mise en valeur durable et d'une gestion efficace des ressources en eau dans le cadre de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025, des OMD et des priorités du NEPAD. Plusieurs activités ont été entreprises pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Clim-Dev-Afrique, ce qui a eu pour résultat la création du Centre africain pour la politique en matière de climat.

135. Certaines activités entreprises au cours de l'exercice biennal dans le cadre du Programme ont contribué à la consolidation du cadre pour un développement de la capacité statistique et au renforcement des capacités des services nationaux de la statistique en Afrique, ce qui a permis d'accroître le nombre de pays disposant d'une stratégie nationale de développement de la statistique. Les services consultatifs et les ateliers ont également aidé à faire mieux connaître les normes et les meilleures pratiques reconnues sur le plan international permettant d'assurer un suivi des OMD.

Défis à relever et enseignements à retenir

136. En dépit de ces réalisations, des efforts doivent encore être faits pour renforcer l'impact des activités consultatives régionales et pour mieux adapter ces activités aux besoins des pays africains. À cet égard, des mesures supplémentaires ont été prises au cours de la période considérée pour renforcer, en les axant sur les résultats, la gestion et le suivi des activités du

Programme, ainsi que l'établissement de rapports sur ces activités. Chaque sous-programme est maintenant directement responsable de la définition des résultats escomptés, de la détermination des indicateurs appropriés pour y parvenir, et, enfin, de l'obtention des résultats. La CEA a, en outre, élaboré de nouvelles directives pour renforcer la gestion des services consultatifs régionaux et en améliorer la supervision, l'évaluation des performances et l'établissement de rapports sur l'utilisation des ressources du Programme, notamment en renforçant le rôle des bureaux sous-régionaux dans la fourniture de l'assistance technique au niveau sous-régional. Une meilleure collaboration avec d'autres partenaires en matière de programmes est recherchée afin de parvenir à de meilleurs résultats dans la fourniture de l'assistance technique.

2. Compte pour le développement de l'ONU

137. Le Compte pour le développement de l'ONU constitue une deuxième source de financement des activités de coopération technique de la CEA. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales en est l'administrateur et l'Assemblée générale fixe les grandes orientations qui en régissent l'utilisation. Les projets à financer doivent respecter les critères fixés par l'Assemblée générale et être conformes au thème proposé pour chaque tranche.

138. La CEA n'a cessé d'accroître sa participation aux projets financés par le Compte pour le développement. Au cours de la période à l'examen, trois projets ont été approuvés au titre de la septième tranche pour être exécutés au cours du cycle de programme 2010-2011: facilitation de l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale grâce à des plans d'aide au commerce; renforcement des capacités en vue d'une gestion intégrée des ressources en eau partagées d'Afrique australe; prise en compte du changement climatique dans les politiques agricoles pour assurer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté en Afrique de l'Ouest.

139. La CEA participera également à cinq autres projets interrégionaux: un projet a trait au renforcement de la protection sociale; deux autres à l'atténuation des effets du changement climatique, en établissant le lien entre énergie et environnement et en renforçant la sécurité énergétique; les deux autres projets au renforcement des capacités statistiques pour assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des OMD et l'atténuation du changement climatique pour réduire la pauvreté. Ces projets visent à aider les États membres à relever des défis planétaires pour mieux réaliser des objectifs de développement arrêtés au plan international grâce à une collaboration accrue à tous les niveaux.

140. Au cours de la période considérée, la CEA a par ailleurs participé à deux projets en cours financés par le Compte pour le développement, qui visent à répondre à des besoins dans des domaines clefs comme le renforcement des capacités statistiques pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'agriculture durable et la transformation rurale. On s'attend à ce que les deux projets, qui sont sur le point d'être achevés, atteignent leurs objectifs.

141. De même, au cours de la période considérée, la CEA a mené à bien un projet axé sur le partage des connaissances qui avait été lancé en 2005 sur les stratégies de réduction de la pauvreté et les OMD. Le projet a contribué à la sensibilisation des parties prenantes, aux niveaux national et sous-régional, aux défis et aux possibilités dans les domaines de la conception et de la mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté fondées sur les OMD; une plate-forme électronique a été mise en place pour favoriser l'engagement sans cesse croissant des praticiens nationaux autour de questions se rapportant aux stratégies de réduction de la pauvreté et aux OMD. Parmi les produits notables du projet, figure la Cartographie des OMD, une plate-forme de partage des connaissances qui a été louée par le Secrétaire général de l'ONU à la séance

d'ouverture de la Réunion ministérielle d'examen annuelle du Conseil économique et social de 2007 et qui ne cesse de susciter des réactions positives depuis, ce qui témoigne de son impact sur la capacité des États membres de mieux formuler et mettre en œuvre des politiques économiques et sociales.

3. Appui des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD

142. Ces dernières années, le système des Nations Unies est devenu un des piliers de l'appui international à l'Union africaine et au NEPAD. La nature et l'étendue de cet appui se sont élargies au cours de l'année écoulée, couvrant une diversité d'activités, dont l'assistance technique pour le développement institutionnel, le renforcement des capacités, l'élaboration de projets, la mobilisation de ressources et le plaidoyer.

143. Les réunions de consultation régionale des organismes des Nations Unies opérant en Afrique, organisées par la CEA, constituent le mécanisme d'appui aux niveaux régional et sous-régional. Ces consultations régionales ont défini neuf groupes thématiques autour desquels s'organise l'appui des Nations Unies à l'UA et au NEPAD. Ces groupes thématiques, qui correspondent en gros aux objectifs prioritaires du NEPAD, sont: plaidoyer et communications; agriculture, sécurité alimentaire et développement rural; environnement, population et urbanisation; science et technologie; développement social et humain; industrie, commerce et accès aux marchés; infrastructures; paix et sécurité; gouvernance. L'action du Mécanisme de coordination régionale, de ses groupes et sous-groupes s'inspire largement du Programme décennal de renforcement des capacités de l'UA, qui constitue le cadre de la coopération entre l'ONU et l'UA et qui est fondé sur les priorités arrêtées par l'UA.

144. Au niveau mondial, le Bureau du Conseiller spécial sur l'Afrique au Siège de l'ONU a entrepris plusieurs activités de partage des informations et de plaidoyer au cours de l'année écoulée pour aider à mobiliser un appui international en faveur des programmes du NEPAD. Beaucoup de ces activités ont été menées en étroite coopération avec la CEA et le Département de l'information de l'ONU. Ainsi, le Bureau a coordonné l'élaboration du rapport du Secrétaire général intitulé *Les besoins de développement de l'Afrique: état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives*, qui a été soumis à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale tenue sur les besoins de développement de l'Afrique en septembre 2008. Parmi les recommandations contenues dans le rapport, figure l'appel à appuyer les efforts que déploie l'Afrique pour se doter de capacités humaines et institutionnelles accrues, le rapport attirant l'attention sur les domaines essentiels de l'appui des Nations Unies à l'UA et au NEPAD qui avaient besoin d'être renforcés. Une Équipe spéciale interinstitutions/départements sur l'Afrique a été mise sur pied et chargée d'assurer le suivi de la réunion de haut niveau.

145. Au niveau régional, l'action que mène l'ONU en s'appuyant sur des consultations régionales vise à renforcer la cohérence dans les activités des organismes du système et à améliorer la coordination et la coopération entre eux, en multipliant les activités et programmes communs pour optimiser les résultats. En application du mandat qu'elle a reçu de coordonner les activités des Nations Unies au niveau régional en Afrique, la CEA a organisé à ce jour neuf réunions de coordination régionale et a réalisé des progrès considérables dans la recherche d'un accord sur un programme de travail commun et des arrangements de collaboration au travers des neuf groupes thématiques établis à cette fin. Au cours de l'année écoulée, des progrès significatifs ont été accomplis par les neuf groupes thématiques, allant du recensement de domaines d'intérêt communs à l'élaboration de plans d'action, à la mobilisation de ressources, à la collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales africaines et à l'exécution proprement dite de projets et d'activités. Les activités des groupes thématiques produisent des

effets tangibles sur la mise en œuvre des programmes régionaux clefs de développement et sur le paysage institutionnel d'appui à l'UA et au NEPAD.

4. Neuvième réunion du Mécanisme de coordination régionale

146. La neuvième réunion du Mécanisme s'est tenue en octobre 2008 à Addis-Abeba sous la présidence de la Vice-Secrétaire générale de l'ONU. Parmi les 197 participants qui ont pris part à la réunion, figuraient le Président de la Commission de l'UA et un grand nombre de Commissaires de la CUA, des Directeurs et des Chefs régionaux d'institutions et d'organisations des Nations Unies, le Chef du secrétariat du NEPAD, ainsi que les représentants des CER et d'autres organisations régionales et sous-régionales africaines. La réunion a mis l'accent sur deux questions importantes d'actualité, la crise alimentaire et le changement climatique. Les principaux résultats ont été les suivants: renforcement de la coordination et de l'appui des Nations Unies pour faire face à la crise alimentaire et au changement climatique en Afrique; coordination et collaboration accrues entre les organismes des Nations Unies et les organisations africaines, et entre les organismes des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional selon le principe «Unis dans l'action»; institutionnalisation de la coordination sous-régionale de l'appui des Nations Unies à l'UA et au NEPAD; mobilisation des ressources et renforcement des capacités. La réunion a par ailleurs réaffirmé l'importance qu'il y avait à améliorer l'efficacité et l'efficience du Mécanisme et de son système de groupes thématiques en apportant un appui multisectoriel coordonné à l'UA et au NEPAD.

Défis à relever et enseignements à retenir

147. En dépit des progrès accomplis, le système des Nations Unies fait face, au niveau régional, à un certain nombre de difficultés et de contraintes dans son appui au NEPAD. Premièrement, l'accroissement de l'engagement financier du système des Nations Unies en faveur des programmes du NEPAD dépendra, dans une large mesure, de la disponibilité de ressources additionnelles à cette fin. Deuxièmement, afin de réaliser davantage de progrès, un engagement et un encadrement institutionnel plus importants sont essentiels pour maintenir l'élan actuel et intensifier l'appui à l'UA et au NEPAD dans le but d'en optimiser l'impact. Les organismes des Nations Unies concernés et les organisations régionales et sous-régionales africaines devraient rendre le Mécanisme viable en s'engageant plus résolument en faveur du processus et en veillant à ce qu'il produise les résultats et l'impact escomptés. Troisièmement, l'intégration sans heurt du NEPAD dans les structures et processus de l'UA permettrait d'assurer une continuité et une meilleure coordination dans les activités des groupes thématiques. Le Mécanisme et ses groupes thématiques devraient contribuer à faciliter une transition en bon ordre.

5. Appui de la CEA à l'Union africaine et au NEPAD

148. Outre les activités collectives menées par le système des Nations Unies à l'appui du NEPAD, une assistance spécifique a été apportée par chacune des entités aux divers groupes thématiques. La CEA a apporté son soutien à la mise en œuvre des priorités du NEPAD, dont la plupart se trouvent au cœur même du mandat de la Commission, à travers son travail analytique et son assistance technique dans différents domaines, tout particulièrement sur les questions de développement socioéconomique et de gouvernance. Les réalisations de la CEA dans son appui à l'UA et au NEPAD sont nombreuses et ont été clairement exposées dans d'autres parties du présent rapport.

149. La CEA a apporté un vaste appui technique et matériel au Groupe de personnalités éminentes du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, au secrétariat du Mécanisme et aux pays participant au processus intra-africaine, à chacune des cinq étapes du processus d'évaluation, de la mission d'appui aux pays à la rédaction des documents de travail, aux visites d'examen de pays et à l'établissement du rapport du pays, à celui du rapport final du pays, à l'élaboration du programme d'action national et à la publication du rapport d'examen et du programme d'action national des pays. La CEA a aussi aidé les pays concernés à obtenir la participation des parties prenantes et à renforcer l'apprentissage mutuel parmi les pays, en recensant les meilleures pratiques et en promouvant leur généralisation. La Commission a, en outre, fourni une assistance technique pour l'intégration du Mécanisme d'évaluation intra-africaine dans les stratégies nationales de développement.

150. La CEA a par ailleurs appuyé le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, en analysant les documents qui s'y rapportent (rapports d'évaluation et programme d'action des pays) et en participant à l'élaboration d'autres documents (profils de pays, documents de travail, documents de synthèse et rapport d'évaluation final). La Commission a également collaboré étroitement avec les organismes du système des Nations Unies et avec d'autres partenaires, en particulier la BAD et les communautés économiques régionales, pour l'appui au NEPAD dans le domaine du développement des infrastructures.

Chapitre III

Questions émanant des Comités intergouvernementaux d'experts des Bureaux sous-régionaux

151. Le présent chapitre contient une vue d'ensemble des principaux résultats des réunions tenues depuis avril 2008 par les Comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux. Le chapitre met en exergue les questions et faits essentiels qui requièrent l'attention de la Commission ou une décision de sa part à sa session de 2009.

A. Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique du Nord

2008

152. La vingt-troisième réunion du Comité, tenue en mars 2008 à Rabat (Maroc), a mis un accent particulier sur le développement des petites et moyennes entreprises (PME). Les participants ont passé en revue les principales réalisations du Bureau sous-régional telles qu'exposées dans les rapports sur les conditions économiques et sociales dans les pays d'Afrique du Nord en 2007, sur la suite donnée aux programmes régionaux et mondiaux de développement, sur les résultats de deux ateliers sur le développement durable et la mobilité des capitaux sur les activités menées durant l'exercice biennal 2006-2007, sur le programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2008-2009, sur le projet de cadre stratégique pour le programme de travail 2010-2011.

153. Le Comité a souligné le rôle des PME dans le développement économique et social et demandé à la CEA de diffuser largement aux ministères, au secteur privé, aux associations professionnelles et au monde universitaire les résultats et les recommandations précises de l'atelier tenu à Rabat du 10 au 13 mars 2008 sur les PME en tant qu'agents du développement durable, pour suite à donner et mise en œuvre.

154. Après l'examen des conditions économiques et sociales prévalant dans la région, le Comité a invité les États membres à fournir au Bureau sous-régional de la CEA les données des pays producteurs de pétrole nécessaires pour une analyse détaillée de l'influence des prix des combustibles sur les performances nationales dans les domaines économique et social. L'étude devrait refléter le poids du secteur pétrolier dans la structure du PIB et les effets des augmentations nominales du cours du pétrole dans une situation de dépréciation significative du dollar des États-Unis (la principale pétro monnaie) et de forte pression fiscale sur les produits pétroliers dans les pays importateurs. Entre-temps, les États membres devraient continuer à diversifier leur économie afin de remédier aux effets défavorables de la mondialisation et de réduire autant que possible la vulnérabilité de leur économie aux facteurs extérieurs tels que le changement climatique et les fluctuations des cours mondiaux. Le bureau Sous-régional a été prié de compiler des indices concis aux fins de faciliter la comparaison internationale entre la performance de l'Afrique du Nord et celle des autres régions et groupements économiques d'Afrique et d'ailleurs. Le Comité a, en outre, recommandé l'harmonisation des motions et définitions utilisées dans l'évaluation de l'emploi et du chômage. Plus généralement, le Bureau sous-régional a été invité à entreprendre une analyse approfondie de questions telles que les retours sur investissement, les mesures visant à attirer des capitaux, la possibilité de créer une bourse sous-régionale et l'élaboration d'un code sous-régional des investissements.

155. Le Comité a appelé les États membres à renforcer la coopération économique et sociale entre les pays de l'UMA et le reste de l'Afrique du Nord pour améliorer le niveau d'intégration de la sous-région. Les États membres ont été par ailleurs encouragés à prendre une part active à la mise en œuvre des projets d'infrastructure régionaux du NEPAD, en collaboration avec les

communautés économiques régionales, tandis que la CEA était invitée à mettre en place un mécanisme permettant d'informer les États membres sur le NEPAD et ses divers programmes, en particulier ceux qui concernent l'environnement et la société du savoir.

2009

156. La vingt-quatrième session du Comité s'est tenue à Rabat, du 6 au 9 mai 2009. Le thème principal de la réunion était «Éducation et renforcement des capacités pour la création d'emplois en Afrique du Nord». Les participants ont passé en revue les principales réalisations du Bureau en 2008, notamment les rapports sur les conditions économiques et sociales; sur l'Afrique du Nord et les programmes internationaux et régionaux de développement; sur les OMD et la mise en œuvre du NEPAD en Afrique du Nord; sur la promotion de la recherche-développement en Afrique du Nord; sur l'exécution du programme de travail 2008-2009, sur les thèmes et priorités proposés pour le programme de travail 2010-2011 et sur les progrès accomplis dans la création d'un observatoire de l'intégration.

157. Le Comité a adopté le programme de travail pour 2010-2011, ainsi que les décisions et recommandations sur les sujets suivants: a) mise au point d'instruments de gestion des risques, de suivi à court et moyen termes des prévisions économiques et d'évaluation de l'impact, pour la prévention des crises et de leurs effets; b) poursuite des consultations pour déterminer la meilleure manière pour l'Afrique du Nord d'être représentée au sein des nouveaux arrangements pour la gouvernance financière mondiale; c) reconnaissance de la pertinence du constat que éducation-emploi-formation sont intimement liés et que le développement économique et social en dépend et diffusions auprès des parties prenantes concernées (ministères, associations de travailleurs et d'employeurs, organisations régionales et internationales) des recommandations de l'atelier sur «Éducation et renforcement des capacités pour la création d'emplois en Afrique du Nord»; d) importance des études prospectives en matière d'éducation, de formation et de nouvelles compétences pour répondre aux besoins du marché; e) intensification de la concertation régionale lors des grandes conférences régionales et internationales sur le développement, en vue de renforcer la position des pays d'Afrique du Nord en tant que partenaires stratégiques et protagonistes au niveau mondial; f) reconnaissance de l'importance de la recherche-développement dans le processus du développement et de la création du savoir et nécessité de continuer à accorder l'attention voulue à ce domaine, même en temps de crise; g) renforcement continu du partenariat avec l'Union du Maghreb arabe, comme prévu dans le Plan d'action pluriannuel, et élaboration d'un programme régional de coopération pour l'exercice biennal 2010-2011; h) poursuite des consultations avec toutes les parties prenantes, et en particulier avec les institutions et organismes des Nations Unies, en vue de la mise en place d'un Mécanisme de coordination sous-régionale; i) soumission du rapport d'activité 2008 du Bureau sous-régional, du projet de programme de travail pour 2010-2011 et du rapport du Comité à la Conférence des ministres pour approbation.

B. Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest

2008

158. La onzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts en Afrique de l'Ouest s'est tenue en juin 2008 à Niamey, le thème en étant «Mobilisation des ressources de l'Afrique: quelles stratégies pour développer le secteur des biocarburants en Afrique de l'Ouest?». Les participants ont passé en revue les principales réalisations du Bureau sous-régional telles que reflétées dans le rapport 2007 sur les conditions économiques et sociales dans les pays d'Afrique

de l'Ouest; un document portant sur le suivi des programmes régionaux et mondiaux de développement, notamment le NEPAD et les OMD; une note de synthèse sur les stratégies possibles pour développer le secteur des biocarburants en Afrique de l'Ouest et les initiatives y relatives; une conférence publique sur «La stratégie africaine de création et de conservation de richesses»; le rapport sur les activités menées par le Bureau sous-régional au cours de l'exercice biennal 2006-2007; le programme de travail et priorités du Bureau sous-régional pour l'exercice biennal 2008-2009. Le rapport final de la réunion a été publié pour servir de document de référence sur les efforts que déploie la sous-région aux fins du développement socioéconomique. Le Comité a formulé des recommandations sur les réformes des finances publiques, les réformes macroéconomiques, l'agriculture et l'agro-industrie; la gestion de l'eau; la paix et la coopération.

159. En raison de la précarité des finances publiques dans plusieurs pays de la sous-région, qui continue de connaître des problèmes d'insuffisance de ressources et d'inefficacité dans la maîtrise et la répartition des dépenses, le Comité a recommandé des réformes financières dans le domaine du recouvrement des recettes, de la fraude et de la corruption, de la rationalisation des dépenses et de la réorientation de celles-ci vers des secteurs prioritaires. Les États membres devraient continuer d'assainir leurs finances publiques afin d'améliorer le climat des affaires et leur propre image pour attirer des investissements et renforcer leurs programmes de réduction de la pauvreté.

160. L'eau étant un des éléments essentiels qui affectent les performances économiques des États membres, en particulier parce que les systèmes d'irrigation sont encore à un stade embryonnaire et que le secteur agricole dépend fortement de la pluviométrie, les décideurs de la sous-région devraient en conséquence réexaminer sérieusement la situation et les pays d'Afrique de l'Ouest entreprendre résolument de maîtriser leurs ressources en eau, afin d'exploiter tout leur potentiel agricole, d'améliorer la productivité et le bien-être des populations, et de réduire la pauvreté. En plus de la gestion de l'eau, ils devraient recentrer leurs efforts sur l'agriculture, en particulier la production alimentaire, les services de vulgarisation, les partenariats avec des opérateurs étrangers dans l'agriculture commerciale, etc., domaines qui ont été recensés comme devant retenir tout particulièrement l'attention des États membres.

161. En relation directe avec la conclusion précédente, les participants ont conclu que le potentiel agricole de l'Afrique de l'Ouest pouvait être exploité pour la production de biocarburants, ce qui aura des effets induits d'ordre économique, social et environnemental. Les pays de la sous-région devraient donc veiller à faire les bons choix en matière d'avantages agricoles comparatifs, en évaluant les risques inhérents pour surmonter les obstacles. Les questions soulevées à cet égard concernaient la mise en place d'un cadre juridique, réglementaire et fiscal approprié, la création d'un mécanisme sous-régional de financement des biocarburants, la formulation d'une stratégie de développement des biocarburants par le moyen du partenariat public-privé, l'élaboration d'une stratégie pour la production et la commercialisation des biocarburants, etc.

2009

162. La douzième réunion du Comité, qui devrait se tenir les 2 et 3 juillet 2009, visera à fournir des informations à jour sur les économies ouest-africaines, à instaurer un large dialogue sur les tendances économiques récentes, à faire des recommandations de mesures appropriées pour accélérer le développement de la sous-région. Les objectifs spécifiques de la réunion figurent dans les rapports. Il ressort du rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique de l'Ouest en 2008 et perspectives pour 2009 que, selon les prévisions, en Afrique de l'Ouest, en 2009, les taux de croissance varieront considérablement d'un pays à l'autre, en

fonction de leur dépendance à l'égard des flux extérieurs de capitaux et des emprunts bancaires pour financer l'investissement, des relations commerciales avec les pays à haut revenu durement frappés et du degré de participation des banques étrangères au secteur financier national. De plus, les politiques adoptées pour répondre à la crise joueront un rôle important dans les perspectives économiques à court terme de la sous-région. La diminution des afflux de capitaux étrangers va probablement ralentir la croissance dans les pays qui doivent financer un déficit courant déjà important, et qui risquent d'avoir encore plus de mal à équilibrer la balance des paiements. Le Comité aura également à examiner le rapport d'étape sur la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux de développement, notamment le NEPAD, les OMD et d'autres initiatives spéciales proposer à la sous-région, ainsi que le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011.

163. Le Bureau sous-régional organisera, du 30 juin au 1^{er} juillet 2009, en prélude à la douzième réunion du Comité, une réunion d'un groupe spécial d'experts sur la réponse du Bureau à l'insécurité énergétique en Afrique de l'Ouest. Les experts examineront la demande d'énergie et l'adéquation de l'offre, afin de déceler les causes de la faible qualité des services et proposer des solutions.

C. Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique centrale

2008

164. La session de 2008 du Comité d'experts s'est tenue à Yaoundé sur le thème « Le rôle des produits de base dans le développement socioéconomique des pays d'Afrique centrale ». Les objectifs de la réunion était d'examiner l'évolution des économies de l'Afrique centrale en 2006-2007 et les prévisions pour 2008; les questions de développement social; l'état du processus d'intégration sous-régionale; les actes d'une réunion d'un groupe spécial d'experts; la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux de développement, notamment le NEPAD, les OMD et d'autres initiatives propres à la sous-région; l'examen des activités de la CEA d'avril 2007 à mars 2008.

165. Le Comité a relevé la forte dépendance des économies des pays d'Afrique centrale à l'égard des exportations de matières premières, 85%, soit le taux le plus élevé au monde. Il a souligné la nécessité d'accroître les dépenses d'équipement pour financer les investissements publics dans le domaine des infrastructures et promouvoir les dépenses destinées à la production de services publics comme la santé et l'éducation. Le Comité a fait une autre recommandation importante tendant à activer les mécanismes de redistribution et à mettre en œuvre des politiques macroéconomiques anticycliques pour atténuer la volatilité cyclique qui résulte des fluctuations des cours internationaux des produits de base.

166. Le Comité a recommandé le lancement d'un programme spécial pour accélérer la mise en place d'un marché régional, notamment par la suppression rapide des obstacles à la libre circulation des personnes, la mise en œuvre d'instruments harmonisés de politique commerciale, une plus grande promotion des marchandises de la sous-région et l'extension du processus à d'autres instruments et mécanismes de coopération régionale. Tout en notant l'importance stratégique des relations de la sous-région avec l'Union européenne, à travers les accords de partenariat économique, le Comité a souligné les menaces qui pourraient peser sur certaines dispositions des traités régionaux et les risques d'amplification de la contrebande, du fait que les pays auraient conclu des accords distincts avec l'UE.

167. Le Comité a appelé l'attention des décideurs d'Afrique centrale sur le fait que la forte dépendance de la sous-région à l'égard des produits de base devrait conduire celle-ci à mettre en place un cadre socioéconomique visant à réaliser deux objectifs principaux: la création de conditions favorables à la diversification économique et à l'industrialisation, et la création de conditions qui permettent une contribution effective des produits de base au développement à long terme.

2009

168. La session de 2009 du Comité, tenue à Malabo en mars-avril 2009, a traité du partage des connaissances sur les politiques et programmes et a contribué à l'adoption et à la mise en œuvre de certaines des politiques en question. Les participants ont procédé à une analyse approfondie de l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques de la sous-région dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle. L'accent a été mis sur la vulnérabilité particulière de la sous-région face aux chocs extérieurs du fait de sa très forte dépendance à l'égard des exportations de produits de base. Des mesures énergétiques de politique économique ont été formulées à l'attention des États membres, notamment la poursuite des efforts de stabilisation du cadre macroéconomique, tout en atténuant les effets de la crise sur les catégories les plus vulnérables; le recyclage des réserves accumulées par les pays producteurs de pétrole dans des programmes de diversification des sources de la croissance, notamment dans l'agriculture; des mesures spéciales de soutien des sociétés en difficulté, en particulier celles du secteur minier, ou la promotion d'une stratégie de développement des pôles industriels de la sous-région.

169. Compte tenu du peu de progrès accomplis dans la réalisation des OMD, le Comité a recommandé aux États membres de renforcer les programmes d'appui aux secteurs sociaux, en particulier par des mécanismes efficaces de financement de la protection sociale, l'amélioration de la qualité des dépenses publiques, l'optimisation des interactions et des synergies existant entre les OMD et la stabilisation politique et institutionnelle.

170. L'examen du processus d'intégration régionale a fait apparaître que les pays de la CEMAC avaient réalisé de bonnes performances dans la mise en œuvre de leur accord de convergence économique, du mécanisme multilatéral de supervision, de l'activation progressive des instruments du Conseil de paix et de sécurité de la CEEAC, et des premiers crédits budgétaires du Fonds régional de développement. Peu de progrès ont toutefois été enregistrés dans les autres domaines de la coopération régionale: transport, énergie et agriculture. Il y a même eu un recul en ce qui concerne le projet de création d'un marché commun de l'Afrique centrale. Le Comité a fait les recommandations suivantes: une implication plus forte des plus hautes autorités à la rationalisation des programmes de coopération régionale; une accélération de la mise en œuvre du programme régional de sécurité alimentaire; la renégociation du tarif extérieur commun de la CEMAC et du projet de tarif extérieur commun la CEEAC, en vue de la création d'une union douanière unique en Afrique centrale et la signature d'un APE; la mise à jour des aspects juridiques et techniques des deux instruments de financement de l'intégration, que sont la contribution communautaire de la CEEAC du communautaire d'intégration et la taxe de la CEMAC.

171. Une Table ronde sur «les politiques budgétaires et la mobilisation des ressources» a mis en évidence la nécessité pour les États d'Afrique centrale d'être moins dépendants à l'égard des recettes d'exportation de produits de base. Des stratégies d'action ont été formulées, notamment pour accroître les recettes budgétaires grâce à une révision plus rigoureuse des exonérations fiscales, la promotion des incitations fiscales favorisant la production et l'investissement, la

simplification de la législation fiscale et le renforcement des capacités de l'administration fiscale nationale.

172. Enfin, les experts ont souligné la nécessité d'un suivi régulier des recommandations d'une session à l'autre. Ils sont convenus d'inscrire à l'ordre du jour des sessions futures un point relatif à l'examen de la mise en œuvre des recommandations.

D. Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est

2008

173. La douzième réunion du Comité s'est tenue à Addis-Abeba en mars 2008, sur le thème: «*Relever les nouveaux défis de la sous-région au XXI^e siècle: intégration régionale et financement du développement en vue de la réalisation des OMD*». Les participants ont passé en revue les principales réalisations du Bureau sous-régional, au titre des points de l'ordre du jour suivants: «rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique de l'Est; «rapport intérimaire sur la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux, notamment le NEPAD, les OMD»; «rapport sur l'appui de l'ensemble du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD»; «évaluation des réformes du secteur financier en Afrique de l'Est: cas de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)»; «rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique de l'Est: progrès et perspectives»; «rapport sur les activités menées au cours de l'exercice biennal 2006 – 2007»; programme de travail et priorités de l'exercice biennal 2008– 2009 et, enfin, lancement du portail sur la gestion des connaissances. Le rapport final de la réunion a été publié pour servir de document de référence sur l'effort de développement socioéconomique de la sous- région. Le Comité a souligné l'importance des programmes du Bureau sous-régional relatifs à la bonne gouvernance, à l'intégration régionale et aux politiques nationales.

174. Les réformes financières entreprises par les pays n'ayant pas suffi à régler le problème de la pauvreté, il convient d'allouer des ressources adéquates à cette question prioritaire et d'encourager les investissements productifs en faveur des pauvres. Tout en se félicitant vivement du rapport du BSR-AE sur les OMD, le Comité a recommandé que des indicateurs d'OMD plus détaillés soient fournis sur chaque pays. Conscient de l'importance du capital humain (notamment les femmes) pour la réalisation des OMD, le Comité a exhorté les pouvoirs publics à consacrer les ressources nécessaires à la promotion de ce capital et d'adopter des mesures audacieuses pour atteindre les OMD. En outre, l'absence de paix et de sécurité étant un des principaux obstacles au développement économique et à la réduction de la pauvreté, le Comité a recommandé aux États membres de concentrer leurs efforts sur la prévention des conflits.

175. S'agissant de l'harmonisation des politiques d'intégration régionale, le Comité a recommandé la mise en place, dans les communautés économiques régionales, d'un mécanisme de suivi et d'évaluation et prié la CEA à aider les CER à rationaliser et à harmoniser le processus de suivi et évaluation (notamment dans l'exécution de leurs projets et programmes). En ce qui concerne le projet d'observatoire de l'intégration régionale du BSR-AE, le Comité a souligné son rôle crucial et indiqué que de vastes consultations devraient être organisées avec toutes les parties intéressées, afin de le développer plus avant. Il a par ailleurs souligné que les TIC étaient importantes pour les

opérations bancaires et qu'il convenait de renforcer la réglementation et la supervision des institutions financières sur la base des normes fixées par l'Accord de Bâle II.

176. En tant que piliers de l'intégration régionale, les CER devraient voir leurs capacités renforcées. Il faudrait aussi que ces communautés et les autres organisations mettent l'accent sur la promotion du commerce intra-africain. En outre, le secteur privé et le monde des affaires devraient être largement associés à la conception et à la mise en œuvre des programmes et projets des CER sur la facilitation du commerce.

2009

177. La treizième réunion du Comité s'est tenue à Mahé (Seychelles) en avril 2009, sur le thème: suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des TIC pour le développement en Afrique de l'Est. Le Comité a passé en revue les principales réalisations du Bureau sous-régional, d'une part, telles que présentées dans les rapports sur les conditions économiques et sociales en Afrique de l'Est; le suivi des programmes de développement régionaux et mondiaux, notamment le NEPAD et les OMD; l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD; l'état de l'intégration régionale en Afrique de l'Est-contributions des communautés économiques régionales et perspectives; les activités exécutées par le BSR-AE pendant la période considérée; les réformes du secteur financier dans la sous-région et leurs incidences sur le développement économique des États membres et, d'autre part, telles qu'elles ressortent de débats connexes. Le Comité a mis un accent particulier sur le thème de la prochaine conférence conjointe des ministres des finances de la CEA et de l'UA, à savoir «Renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures»; Il s'est penché sur deux réunions de groupe spécial d'experts, l'une sur les TIC et le développement économique, l'autre sur le Programme pluriannuel. Au nombre des résultats de la réunion figure l'organisation de deux ateliers de formation organisés parallèlement, l'un sur l'application des TIC dans l'administration et le commerce en ligne, l'autre sur l'élaboration de stratégies pour un plan d'action global d'infrastructure nationale de l'information et de la communication (INIC). Le Comité a estimé nécessaire, d'une part, d'adopter des stratégies et des politiques intégrées qui engagent l'ensemble des acteurs et des secteurs nationaux, régionaux et internationaux, publics et privés et, d'autre part, de définir des mécanismes institutionnels appropriés.

178. Le Comité a estimé que, pour lever les obstacles empêchant de réaliser les OMD dans les délais prévus, les pouvoirs publics doivent arrêter des stratégies volontaristes claires visant notamment à mobiliser des ressources internes pour l'investissement et à accélérer l'intégration régionale en facilitant le commerce intra-régional et les complémentarités et en donnant aux CER un rôle accru dans le processus d'intégration. Il a par ailleurs exhorté les pouvoirs publics à adopter des mécanismes novateurs de mobilisation de ressources tant extérieures qu'intérieures pour l'investissement et l'intégration régionale.

179. De l'avis du Comité, il convient d'adopter des politiques harmonisées pour bâtir une économie régionale de l'information et du savoir dans laquelle les TIC peuvent servir de catalyseur de la croissance économique et du développement durable. Se fondant sur le rapport de la réunion du groupe spécial d'experts sur l'évaluation des programmes pluriannuels, le Comité a défini la voie à suivre pour l'exécution du volet concernant la coopération entre le BSR-AE et les différentes CER.

E. Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique australe

2008

180. À sa quatorzième réunion, tenue en juin 2008 à Lusaka sur le thème: «*Réaliser la zone de libre-échange et l'union douanière: nouveaux défis et possibilités pour l'Afrique australe*», le Comité a recommandé d'importantes mesures visant à simplifier et à harmoniser les procédures douanières et d'immigration et à renforcer les capacités technologiques, humaines et financières de gestion des frontières et de partage d'informations et de ressources.

181. Les États membres doivent, dans le cadre du processus de facilitation du commerce, mettre en place un système efficace de gestion de l'information en vue d'assurer un meilleur partage de données d'expérience entre eux et entre les secrétariats des deux CER de la région. Ils doivent recourir à la technologie pour faciliter le commerce intérieur et international et pour intégrer les marchés en vue de réduire le coût des transactions. Il convient de créer des comités intégrés de gestion des frontières ou renforcer ceux qui existent et de les doter de moyens d'action en développant l'infrastructure des TIC concernant les opérations aux frontières, en intégrant ces opérations dans les politiques régionales en matière de TIC et en finançant la mise en place d'un système de gestion de ressources. Étant donné le caractère indispensable des statistiques pour comparer les progrès accomplis, les États membres doivent harmoniser les statistiques relatives au commerce et à l'intégration régionale.

182. Le COMESA et la SADC devront mettre davantage l'accent sur la mobilisation de ressources intérieures en rendant opérationnel leur fonds de développement. Il faudrait aussi mettre en place un groupe de préparation et de développement des projets au sein de la SADC et en renforcer l'équivalent au sein du COMESA, établir un plan d'activités en vue de l'exécution du programme en précisant les produits, les responsabilités, les budgets et les échéances. Il convient de promouvoir un partenariat privé-public bien organisé pour concevoir et adopter des programmes d'intégration, fournir des ressources humaines et financières pour les projets régionaux et créer ainsi de la richesse pour stimuler la croissance et financer les projets régionaux. Ce partenariat peut être renforcé ou appuyé en formalisant le commerce transfrontière, en accroissant le rôle du secteur privé et des organisations commerciales régionales en matière d'intégration régionale et, en particulier, de développement du commerce et en mettant au point un système d'accréditation des entreprises (entreprises de transport et transitaires) par les autorités nationales de la région afin de faciliter les échanges transfrontières.

183. Pour que les efforts d'intégration régionale aboutissent, il faut que toutes les parties prenantes puissent accéder à l'information et partager des pratiques optimales. L'application du programme de gestion des connaissances de la CEA est donc pertinente pour tous, y compris le secteur privé, les organisations de la société civile ou les instituts de recherche, car elle leur permet de partager l'information plus facilement. Compte tenu de la nature multisectorielle du programme d'intégration régionale et, partant, de la nécessité de faire participer tous les ministères à sa mise en œuvre, les États membres devraient prendre conscience de la valeur d'une gestion des connaissances qui relie les différents départements ministériels et institutions publiques. Cela permettrait un processus harmonisé d'élaboration des politiques, qui tiendrait compte des préoccupations de tous les acteurs gouvernementaux et garantirait ainsi une approche cohérente et durable de l'intégration régionale.

2009

184. Le Comité tiendra sa quinzième réunion du 23 au 25 juin 2009 à Lusaka. La réunion aura pour thème: améliorer la mobilisation des ressources intérieures: défis et perspectives pour l'Afrique australe.

185. Cette réunion rassemblera des experts représentant ministères, services et institutions publics, secteur privé, organisations de la société civile et partenaires de développement, auxquels elle offrira l'occasion d'examiner les difficultés que rencontrent les pays d'Afrique australe dans leurs efforts pour mobiliser les ressources nécessaires à leur développement et, en particulier, à la réalisation des OMD. Les participants mettront l'accent sur la nécessité d'une démarche qui fasse des ressources extérieures (investissements étrangers directs et aide publique au développement principalement) un complément et non un substitut des ressources intérieures. Ils plaideront énergiquement pour une mobilisation de ressources intérieures qui fasse place à l'épargne et à l'investissement privés, à la participation du secteur public à la mobilisation et à l'usage des ressources, à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, à l'amélioration des exportations sur le marché international, à la maîtrise de l'afflux de capitaux et à l'amélioration du processus d'envoi de fonds. Ces mesures complémentaires doivent aider à mieux mobiliser les ressources au bénéfice du développement régional. Pour ce faire, il faudrait d'abord que les gouvernements de la région aient le courage politique nécessaire pour, d'une part, mettre en œuvre un protocole régional sur la libre circulation des personnes, gage d'une utilisation optimale des ressources humaines et, d'autre part, engager des politiques favorables à l'investissement et à la circulation des capitaux entre les pays. Les protocoles sur la gestion durable des ressources partagées, plus particulièrement les ressources en eau, les ressources halieutiques et forestières, doivent être appliqués sans délai pour permettre de gérer et de mettre en valeur ces ressources publiques au bénéfice de tous les citoyens, qui en sont les propriétaires. Le succès de ces réformes soulignerait, d'une part, l'importance de la participation du secteur privé (formel et informel), en tant que moteur de la croissance économique et, d'autre part, la nécessité d'un environnement favorable à l'absorption de la main-d'œuvre et à l'augmentation des recettes fiscales en faveur de la réalisation des OMD.

Chapitre IV

Gestion des ressources

186. La CEA s'est employée durant l'année écoulée à renforcer l'organisation et la gestion axées sur les résultats dans tous les aspects de ses activités. Le présent chapitre traite du travail que le secrétariat de la Commission a accompli pour bâtir une organisation plus transparente, plus comptable et mieux fondée sur l'obtention de résultats, en mettant un accent particulier sur les mesures destinées à améliorer la mobilisation et la gestion des ressources. Il rend aussi compte des mesures prises pour renforcer la gestion des ressources humaines en vue d'améliorer la performance et l'efficacité.

A. Mobilisation et gestion des ressources financières

187. Les efforts de mobilisation de ressources ont reçu une impulsion considérable en 2008 avec la création de 19 postes approuvée par l'Assemblée générale au titre de l'action de l'ONU dans le domaine du développement. En outre, l'Assemblée générale a approuvé 15 nouveaux postes pour la CEA à l'occasion de l'examen du budget programme pour l'exercice biennal 2008- 2009, portant ainsi à 34 le nombre de nouveaux postes créés sur cette période. En conséquence, le nombre total de postes permanents à la CEA s'établit à présent à 558, soit une augmentation de plus de 6,5% par rapport à l'exercice biennal 2006-2007. Il s'agit de la plus importante croissance de budget ordinaire dans l'histoire récente de la CEA et la plus grande augmentation de postes jamais enregistrée par une entité du Secrétariat de l'ONU. L'augmentation des ressources de la CEA a en grande partie bénéficié, d'une part, aux bureaux sous-régionaux, conformément à la stratégie de la Commission consistant à renforcer la fourniture de services directs aux États membres par l'intermédiaire des BSR et, d'autre part, au Centre africain pour la statistique, dont les effectifs ont été augmentés de plus de 50%, avec six nouveaux postes. Dans l'ensemble, cette évolution traduit un regain d'intérêt des États membres pour les activités de la CEA et leur détermination à soutenir ces activités, à la suite du repositionnement.

B. Mobilisation de ressources extrabudgétaires

188. Si la mobilisation de ressources suffisantes pour financer le principal programme d'activités demeure une des priorités de la CEA, des ressources supplémentaires provenant de partenaires multilatéraux et bilatéraux, sous forme de fonds d'affectation spéciale, de mise en commun de ressources et de ressources affectées à des fins déterminées, sont également importantes puisqu'elles permettent à la Commission d'appliquer pleinement le programme d'activités approuvé par l'Assemblée générale, ce à quoi les ressources du budget ordinaire ne suffisent pas. Le renforcement de la coopération avec nombre des partenaires traditionnels et avec de nouveaux partenaires a permis de mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires ces dernières années.

189. Pendant la période considérée, les partenaires ont, pour la plupart, maintenu, voire accru leur appui à l'exécution du Plan d'activités de la CEA pour la période 2007- 2009 et suivante, grâce à une gestion et un suivi financier améliorés des projets correspondants financés sur les ressources extrabudgétaires. Pendant l'année écoulée, la CEA a continué de travailler dans le cadre de l'accord de partenariat existant avec le pool de ses partenaires de financement – représenté par le Danemark, la Suède et le Royaume-Uni, qui a apporté à la Commission un appui supplémentaire de 2,5 millions de dollars. Un nouveau partenaire, la Norvège, a rejoint le pool avec un apport d'un million de dollars. L'appui des partenaires continuera de servir à

financer des activités concernant la promotion de l'égalité des sexes, la gouvernance, les OMD et le suivi du sixième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF VI). Les activités de la CEA ont bénéficié en 2009 d'autres contributions substantielles provenant du Royaume-Uni (5,4 millions de dollars), de la Suède (60 millions de couronnes), destinés à la mise en application du projet nouvellement approuvé de Centre africain pour la politique en matière de climat, du Canada (1,6 millions de dollars), en soutien aux activités en cours dans le cadre du Centre africain pour la politique commerciale, de la Finlande (3,8 millions d'euros), en appui aux activités liées à l'exploitation des TIC pour le développement et, enfin, de l'Espagne (125 000 dollars), dont c'est la première contribution, en appui à ADF VI.

190. La CEA a aussi continué de recevoir l'appui d'autres donateurs comme la France, l'Italie, la Suisse et le PNUD. Par ailleurs, des négociations sont en cours avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et l'Allemagne, en vue de financer des activités de promotion de la bonne gouvernance, avec la Banque mondiale, dans le cadre de l'initiative en faveur des États fragiles et avec l'Union européenne, dans le domaine des TIC pour le développement.

191. Pendant la période considérée, la CEA a redoublé d'efforts pour améliorer la gestion des ressources extrabudgétaires et pour assurer la transparence grâce à la tenue de réunions d'examen et de réunions du Forum des partenaires, qui servent de cadre de partage d'informations avec les partenaires sur des questions stratégiques concernant l'utilisation des ressources mises à la disposition de la Commission. La CEA s'emploie également à améliorer les règles et les outils en place pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant les projets, en vue d'assurer une approche plus intégrée de la planification et de l'utilisation des ressources du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires.

192. Parmi d'autres mesures en application figurent le développement d'un système personnalisé et souple de gestion de la coopération technique (e-TC), destiné à améliorer, au plan interne, la planification, la gestion et l'établissement de rapports sur la gestion des fonds d'affectation spéciale et les services de coopération technique. Une fois qu'il sera opérationnel, le système permettra aux clients autorisés d'accéder à toutes les informations concernant la gestion des cycles de projet, l'exécution des projets et les décaissements correspondant, ainsi que les résultats accomplis.

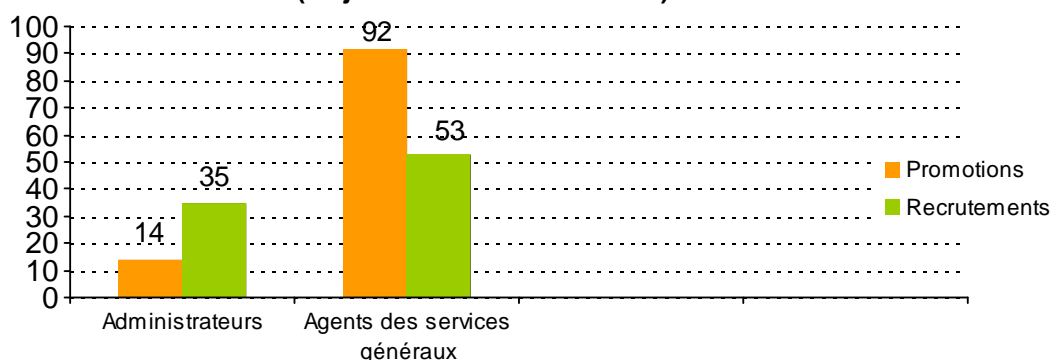
C. Gestion des ressources humaines

193. La gestion des ressources humaines dans la CEA repositionnée revêt une importance capitale, car elle est un complément essentiel de la nouvelle structure de programme. À cet égard, la CEA a continué d'améliorer progressivement la planification et la gestion des ressources humaines et conçu une stratégie claire et alignée sur sa nouvelle structure de programme. Cette stratégie met l'accent sur le suivi du comportement professionnel, la transparence, la formation et le perfectionnement du personnel, l'amélioration de la qualité des services fournis et le respect des délais, en automatisant les processus et en assurant l'équilibre hommes-femmes dans la composition du personnel. Résultat pendant la période considérée: la Section des ressources humaines de la CEA est devenue plus efficace, plus accueillante et plus attentive aux besoins des clients. L'accent est en outre placé sur la sensibilisation du personnel aux réformes de gestion en cours à l'ONU, particulièrement les nouvelles dispositions contractuelles qui entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2009. Les activités de sensibilisation ont porté également sur la gestion de nouveaux talents, les systèmes de planification des ressources d'entreprise et le texte révisé du Statut et du Règlement du personnel.

D. Recrutement et affectation de fonctionnaires

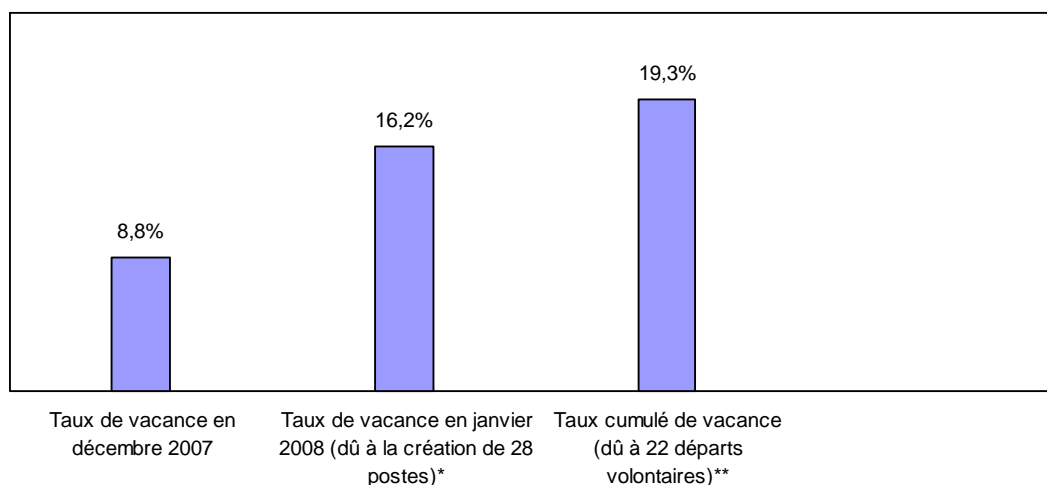
194. Pendant l'année écoulée, la CEA s'est employée, avec succès, à améliorer son programme de recrutement. Au total 194 postes (administrateurs et agents des services généraux ont été pourvus par recrutement, promotion ou mobilité pendant la période considérée. Sur ce total, 106 postes (dont 14 administrateurs et 92 agents des services généraux) ont été par promotion et 88 (dont 35 administrateurs et 53 agents des services généraux) par recrutement externe (Voir figure 1).

**Figure 1: Promotion, recrutement et régularisation
(1^{er} janvier 2008-31 mai 2009)**



195. Comme le montre la figure 2 ci-dessous, ces efforts ont été contrecarrés par des départs volontaires en masse, contre lesquels la CEA ne pouvait rien faire. Ce sont au total 18 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs qui ont quitté la Commission, par suite de transfert vers d'autres organisations et bureaux de l'ONU ou pour rejoindre des organisations extérieures au système, entraînant ainsi un taux élevé de vacance de postes. En outre, l'attribution de 10 postes en janvier 2008 et de 20 autres en 2009 a entraîné une augmentation considérable du taux de vacance, soit 8,8% au 31 décembre 2007. Actuellement, le taux cumulé de vacance de postes à la CEA sur les 16 mois passés se situe à 19,3 %.

Figure 2: Taux de vacance (2008-2009)



* La CEA a obtenu un total de 28 postes nouveaux (dont 8 pour les BSR, 6 pour le Centre africain pour la statistique, 13 fonctionnaires nationaux et un juriste pour le Cabinet du Secrétaire exécutif).

** 18 départs volontaires/érosions des effectifs en 2008 et 4 en 2009, soit un total de 22.

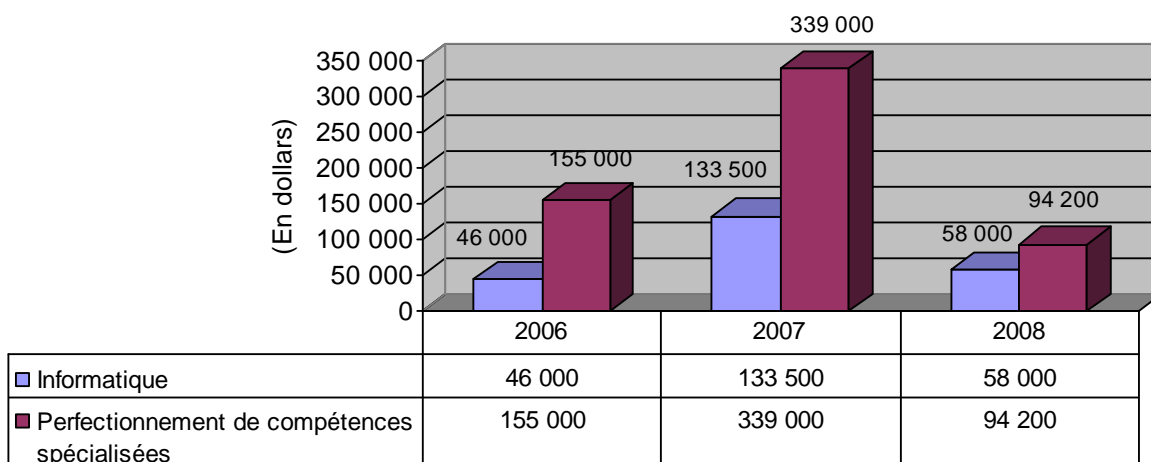
196. La répartition géographique et par sexe s'est relativement améliorée. Pour attirer des candidates et renforcer l'équilibre géographique dans la composition du personnel, une campagne de recrutement a été lancée au cours de l'année écoulée. Elle a consisté essentiellement à mettre en place un programme d'information, mené dans trois pays sous-représentés: Angola, Botswana et Gabon, de concert avec leurs services de concours nationaux. La communication externe et la publicité dans d'importants organes de presse ont été en outre prévues dans le cadre de ces efforts, en ciblant des États membres non représentés ou sous-représentés. Autre aspect du programme: la participation à des foires de l'emploi, l'organisation de séminaires et l'établissement de contacts avec des universités dans les pays concernés. Le projet de liste de consultants, autre mesure visant à améliorer l'équilibre hommes-femmes et la répartition géographique, entre autres objectifs, est en cours d'exécution. Il s'agit essentiellement de créer une base de données centrale intégrée sur les consultants pour faciliter un recrutement rapide de ces derniers. Dès qu'elle sera opérationnelle, la base de données permettra une recherche et une classification élargies des consultants présélectionnés par catégorie professionnelle, par sexe et par situation géographique, de même qu'elle offrira un cadre général pour le traitement, la gestion et le suivi des recrutements.

E. Formation et perfectionnement du personnel

197. En matière de perfectionnement du personnel, les besoins ont été satisfaits en ayant recours à une combinaison de programmes centralisés visant à promouvoir les valeurs fondamentales, ainsi que les compétences de base et d'encadrement pour favoriser l'émergence d'une culture et de valeurs communes au sein de l'organisation; et à des programmes décentralisés portant sur le perfectionnement de compétences et de connaissances techniques spécialisées.

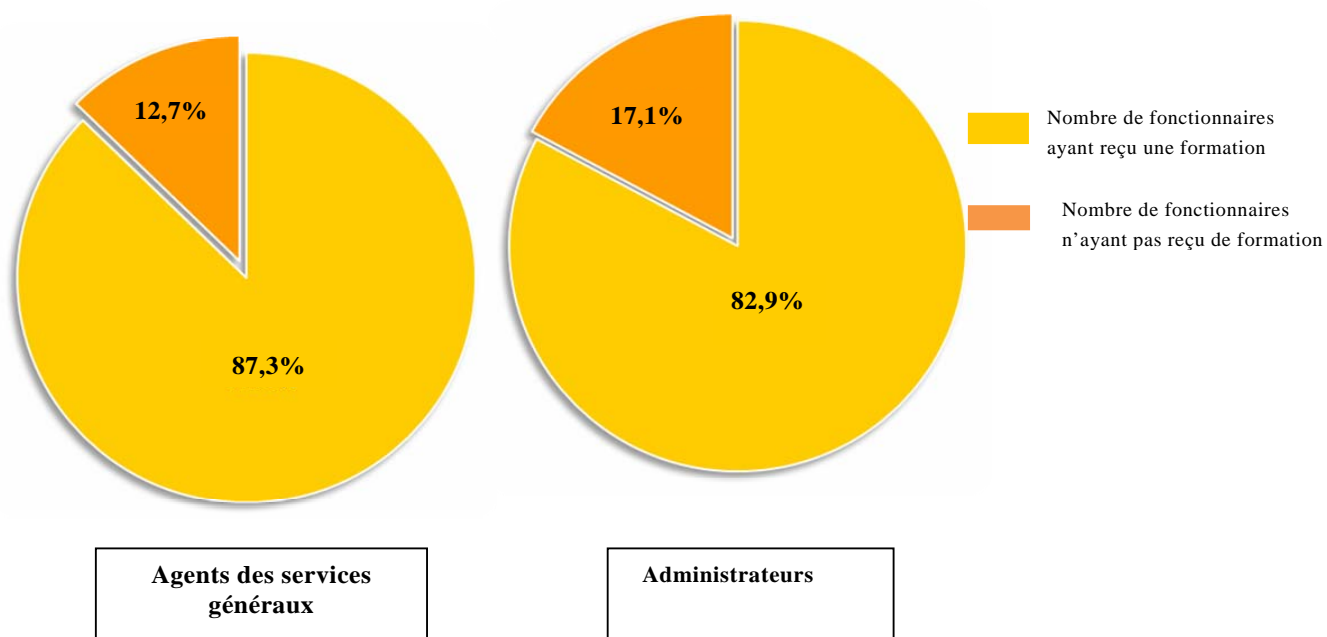
198. En 2008, la Commission a cependant vu les crédits alloués à la formation décentralisée baisser de 73 %, comme le montre la figure 3 ci-dessous (94 200 dollars pour le perfectionnement de compétences techniques et informatiques). Pour une utilisation optimale de ces ressources limitées, les activités de perfectionnement du personnel ont été reformulées et axées sur les domaines du programme susceptibles de produire un impact considérable et sur les nouvelles priorités de la CEA, telles que définies dans le programme de travail et le Plan d'activités approuvés. Le programme de formation portant sur les compétences techniques visait à renforcer les capacités internes d'appui au programme de travail dans divers secteurs, pour accroître l'impact et la qualité des services que la CEA fournit aux États membres. Les activités de formation menées en 2008 ont porté, entre autres, sur la planification technologique, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et de la géo-information; sur l'utilisation de plates-formes électroniques à l'appui de la prise de décisions et de la création de réseaux sociaux; et sur la gestion du savoir.

Crédits alloués à la formation, 2006-2008 (en dollars)



199. Des possibilités de formation ont été offertes à toutes les catégories de personnel en tenant compte de l'égalité des sexes, comme le montre la figure 4.

Figure 4. Formation dispensée en 2008, par catégorie de personnel



Programmes centralisés	152	237	645	829	332	465
Compétences techniques spécialisées	55	237	42	829	65	32
Total	207	87,3	687	82,9	397	497

Formation dispensée en 2008 par sexe

